L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. P. WEISSE & Co, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 30 AOUT 1862

G. P. WEISSE, F. LIMET, N. DUFOUR, S. HARBY. Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans:
SAMEDI SOIR, 30 AOUT.

Ventes à l'encan de ce jour.

F. Roger & Co, à leurs salles d'encan, bottes, souliers, brodequins, linge fait et marchandises.
M. T. Montgomery, No 6, Vieille-Levée, 25 barils [illegible]
A. Gutierrez, enc. Chartres et St Louis, papier [illegible] à tapisser, et au No 25, Vieille Levée, farine.
Hanlon, McLean & Co, enc. Magasins et Commune, biscuit, bœuf, jambons, eaux de vie [illegible] et autres. Et à 9 heures, au poteau [illegible] du marché français, avoine.
E. M. Jacobs, chemin Gentilly, une vacherie.
R. Sykes, à 10 heures, dans la rue des Magasins, saumons, maquereaux et divers.
R. Scott, à 10 heures, à l'encoignure Magasins et [illegible], vin blanc, ale d'Ecosse, [illegible], barcage, huile [illegible], whisky, farine, cigares de la Havane, &c.

Message du président confédéré.

Le 18 août courant, Jefferson Davis a envoyé le message suivant aux deux chambres du Congrès réuni à Richmond:

Au Sénat et à la chambre des représentants des Etats Confédérés.

La fortune veut encore que nous nous réunissions, pour aviser aux mesures nécessaires au bien public, tandis que notre pays est plongé dans une guerre désolante. Les souffrances endurées par une partie du peuple excitent la profonde sollicitude du gouvernement; et la sympathie qu'elles ont évoquée a été augmentée encore par le dévouement patriotique avec lequel ces souffrances sont supportées.

La bravoure et la bonne conduite de nos troupes qui réclament toujours la reconnaissance du pays, ont été de nouveau mises en relief sur des champs de bataille chaudement disputés, et ont fourni des exemples de valeur individuelle qui ne trouvent que peu de parallèles dans les temps anciens et modernes. Notre armée n'a faibli dans aucune des diverses épreuves auxquelles elle a été soumise, et la grande masse du peuple a continué à manifester le même zèle et la même unanimité ce qui [illegible] seulement donné du cœur au soldat éprouvé dans les batailles, mais encore l'assurance que la cause de la liberté constitutionnelle de notre triomphe final dans le conflit actuel contre une domination despotique.

La vaste armée qui menaçait la capitale de la Confédération a été défaite et repoussée des lignes d'investissement, et l'ennemi déçu plusieurs fois dans ses efforts pour capturer notre capitale, cherche maintenant à lever de nouvelles armées, sur une échelle telle que l'histoire moderne n'en fournit pas d'exemple, pour effectuer cette subjugation du Sud, qu'on a proclamé [illegible] de fois être à la veille d'accomplir.

Le perfide qui violait des droits assurés par contrat, la folie qui poussait à fouler aux pieds les obligations rendues sacrées par toutes les lois [illegible] d'honneur, but reçu une nouvelle [illegible] par la rage engendrée par la défaite. Ces passions ont changé le caractère des hostilités auxquelles se livrent nos ennemis, qui deviennent chaque jour moins soucieux des usages de la guerre civilisée et des règles que dicte l'humanité. Le pillage et la destruction perverse des propriétés privées, la guerre contre les non combattants, le meurtre des captifs, les menaces sanguinaires de venger la mort d'une soldatesque envahissante par le massacre de citoyens non armés, les ordres de bannissement contre les familles paisibles engagées dans la culture du sol, sont quelques uns des moyens employés par ces envahisseurs sans merci pour forcer un peuple libre à se soumettre à un joug étranger. Des actes de confiscation, d'un caractère assez atroce pour assurer, s'ils étaient exécutés la ruine complète de la population entière de ces Etats, sont passés par le Congrès et approuvés par le chef de l'exécutif.

Les obligations monétaires du gouvernement [illegible] sont contrefaites par des citoyens des Etats Unis, et annoncées publiquement à vendre dans leurs villes avec une notoriété qui atteste clairement que leur gouvernement en a connaissance et sa complicité dans le crime est démontrée par le fait que les soldats des armées envahissantes sont trouvés nantis de grandes sommes de ces notes contrefaites, afin de [illegible] les gens de la campagne par fraude [illegible] ne peut lui enlever par la violence. [illegible] des généraux des Etats-Unis, [illegible] sans opposition de leur gouvernement [illegible] exciter une insurrection servile, et à [illegible] et discipliner les esclaves pour qu'ils fassent la guerre contre leurs maîtres, citoyens de la Confédération.

Cependant la réprobation du monde civilisé n'a pas réussi à arracher aux autorités des Etats Unis une marque de désapprobation de leurs actes, et il n'y a pas de raison de supposer que la conduite d'un de leurs généraux qui s'est rendu [illegible] de son gouvernement la sanction et les applaudissements par lesquels elle a été, on le sait, accueillie par les réunions publiques et par une partie de la presse des Etats-Unis. Aux questions adressées au commandant en chef de l'armée des Etats Unis, pour savoir si la conduite atroce de quelques uns des commandants militaires avait la sanction de ce gouvernement, on a éludé de répondre, sous prétexte que la demande était insultante; et il ne reste pour la suppression de ces énormités pas d'autre méthode que telle actes de justice rétributive qu'il sera possible de mettre à exécution.

Des représailles pour beaucoup de ces faits sont impraticables, car j'ai eu occasion de remarquer dans un précédent message qu'aucune espèce de provocations ne pouvait amener nos armées défensives à faire tomber leur vengeance sur des hommes désarmés, sur des femmes ou sur des enfants. Mais il faut appliquer un châtiment sévère et exemplaire [redacted]

[redacted] la grande partie du peuple, même d'hommes de l'église, à occuper maintenant de pouvoir une populace enflammée jusqu'aux extrémités de la férocité, et il me faut résister [illegible] les droits et à maintenir notre existence [illegible] employant contre notre ennemi toute l'énergie et toutes les ressources à notre disposition.

Je vous adresse pour votre information une copie des documents qui indiquent l'action du gouvernement jusqu'à présent pour la répression des outrages commis sur nos populations. D'autres mesures dont on s'occupe actuellement vous seront soumises plus tard.

En appelant votre attention sur la législation qu'exigent les nécessités de notre condition, [redacted] la poursuite de la guerre, je recommande [redacted] attention presque exclusive.

[redacted] dernière session et [illegible] assurer la défense publique [illegible] général et pour rendre utiles les règles qui gouvernent les troupes en [illegible] ont prévoque des critiques maintenant sont très regrettables.

L'efficacité de la loi a été ainsi un peu affaiblie, bien qu'on ne croie pas que dans aucun esprit public ait refusé en aucune soit à la nécessité soit à la convenance de votre législation. Ce n'est que par l'harmonie aussi bien que par le zèle qu'un gouvernement confédéré comme le nôtre, lancé dans l'existence à la veille d'une grande guerre et dépourvu du matériel nécessaire pour conduire les hostilités sur une aussi vaste échelle, peut remplir ce devoir. C'est sur vous qui êtes informés des actes et des vues du gouvernement, et imbus des sentiments et des désirs du peuple qu'il faut compter pour assurer ce grand objet. Vous pouvez aussi aux moyens pour établir cette entière coopération des gouvernements d'Etat et du gouvernement confédéré qui est essentielle à leur réussite en tout temps, mais qui est indispensable maintenant à leur existence même. Et si quelque mesure législative vous paraît propre à arranger les différences d'opinion, ce sera pour moi un plaisir en même temps qu'un devoir, de coopérer à toute mesure prise pour réconcilier un juste souci de la défense publique avec la déférence due aux plus scrupuleuses susceptibilités des autorités d'Etat.

Le rapport du secrétaire du trésor exposera en détail les affaires de ce département. On verra avec satisfaction que le crédit des sécurités du gouvernement reste intact et que ce crédit est pleinement justifié par le chiffre comparativement petit de la dette accumulée, en dépit de l'extension de nos opérations militaires.

La législation de la dernière session a pourvu à l'achat des approvisionnements avec les bons du gouvernement, mais la préférence de possesseurs pour les billets du trésor a été si marquée qu'un bill est recommandé pour autoriser d'autres émissions de ces billets, ce qui semble requis par les besoins du service public.

Votre attention est aussi appelée sur les moyens proposés par le secrétaire pour faciliter la [illegible] ration de ces billets et pour les protéger [illegible] contre façon. Il est juste envers le [illegible] du Sud de dire que la contre-façon, [illegible] opération, n'existe pas dans nos limites, et [illegible] est importée des Etats du Nord.

Le rapport du secrétaire de la guerre, qui vous est soumis, contient de nombreuses suggestions pour la législation jugée utile, afin d'ajouter à l'efficacité du service; il recommande à votre considération ce qui concerne la loi de conscription afin d'en rendre l'exécution plus [illegible] et spécialement la consolidation des compagnies, des bataillons, des régiments, quand la réduction est tellement forte qu'elle nuit à l'unité de l'organisation nécessaire à une armée, pendant que le trésor de son côté est grevé d'une contribution indue. Le gouvernement doit aussi s'occuper d'une législation spéciale pour contrôler les transports militaires par chemins de fer et j'ai la confiance que vous rendrez des mesures convenables pour atteindre ce but.

La législation relative aux officiers généraux exige le service dans quelques difficultés qui sont signalées par le secrétaire et pour la solution desquelles le remède suggéré par lui semble convenable.

En connexion avec ce sujet, je suis d'opinion que la prudence exige que l'armée soit augmentée pour faire face à des éventualités non prévues aujourd'hui. Les levées énormes de troupes demandées par le Président des Etats-Unis peuvent rendre nécessaire l'extension de la loi de conscription et un appel aux hommes de 35 à 45 ans.

La vigueur et l'efficacité de nos forces dépendent leur condition, l'habileté qui distingue leurs chefs. [illegible] la croyance qu'aucun contrôle [illegible] ultérieur ne sera nécessaire. Mais une prévoyance sage requiert qu'on use de nécessité du gouvernement puisse appeler en campagne des forces qu'il jugera convenables sans être obligé de convoquer de nouveau l'assemblée législative.

Dans l'élection et la nomination des officiers de l'armée provisoire on devait présumer que les erreurs seraient commises et que des officiers incompétents seraient introduits dans le service. A défaut d'expérience, et de guide pour faire les choix, les nominations de l'autorité, aussi bien que les élections ont été quelquefois malheureuses. Le bien du service, les intérêts du pays, requièrent que des moyens soient prises pour le remplacement des officiers incompétents, et j'espère que vous aurez acquis [illegible] l'armée ces officiers par quelque mesure plus prompte et moins blessante que celle d'une sentence de Cour martiale.

Nous avons tout récemment effectué l'objet si longtemps désiré d'un arrangement pour l'échange des prisonniers; et nous sommes en voie maintenant de rendre à l'armée dont ils avaient été séparés par les hasards de la guerre nos braves et infortunés soldats.

Les détails de l'arrangement vous seront communiqués dans un rapport spécial.

Quant aux détails concernant les opérations du département de la guerre, le rapport du secrétaire et les pièces à l'appui vous en informeront.

Le rapport du secrétaire de la marine embrasse les opérations et la condition actuelle de cette branche du service public, soit sur le chantier soit sur les flots, la construction et l'équipement des navires armés ici et à l'étranger, la fabrique des munitions et du matériel de guerre et l'établissement des usines et le développement de nos ressources en charbon et en fer. Une législation sensible nécessaire pour assurer des matelots à notre marine.

Les difficultés maintenant éprouvées sur ce point sont pleinement exposées dans le rapport du secrétaire et je vous invite à porter votre attention sur les moyens d'y remédier.

Le rapport du directeur-général des postes dévoile les embarras qui résultent pour le service des postes de l'occupation par l'ennemi du fleuve Mississippi et de portions du territoire de divers Etats. Les mesures prises par le département pour amoindrir ces embarras autant que possible, sont exposées dans le rapport.

On peut se féliciter de ce que pendant les dix mois qui ont expiré le 3 mars dernier, les dépenses du département aient été largement réduites, pendant que son revenu a augmenté comparé à celui de la période finissant le 30 juin 1861, alors que le système postal était conduit par l'autorité déléguée aux Etats Unis.

Il ne s'est pas encore écoulé assez de temps pour déterminer si les mesures jusqu'ici prises par le congrès atteindront le but qui consiste à établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, but qui doit être atteint au premier mars prochain, comme cela est requis par la constitution.

Je suis heureux de vous apprendre qu'en dépit des flatteries et des menaces dont le gouvernement fédéral s'est servi à profusion envers les nations indiennes de la Confédération, ces nations sont restées fermes dans leur loyauté et aussi dans leur attachement aux traités qu'elles ont faits avec ce gouvernement. Et leur fidélité n'a pas été ébranlée par le fait que, en raison des vacances dans quelques uns des bureaux des agents et surintendants, le payement des annuités ou des redevances auxquelles les Indiens ont droit a été retardé. Je demande maintenant que quelque mesure soit prise pour autoriser les payements par l'intermédiaire d'autres officiers pendant l'absence de ceux qui en ont été légalement chargés.

Nous devons toujours être reconnaissants des faveurs avec lesquelles Dieu a protégé notre confédération naissante, et il nous appartient de lui rendre grâce et de lui demander humblement la continuation de ses bontés afin qu'il nous accorde la sagesse dont nous avons besoin pour exécuter la grande tâche qui nous a été confiée.

JEFFERSON DAVIS.

Richmond (Virginie), 18 août 1862.

EMEUTE A BUFFALO.

Grève des stevedores irlandais et allemands.

IMPUISSANCE DE LA POLICE.

Arrestation finale des meneurs.

(Télégramme au *Petersburg Express.*)

Buffalo, 12 août 1862.

De sérieux désordres, suscités par les stevedores irlandais et allemands demandant une augmentation de salaire et empêchant les autres stevedores de travailler aux anciens prix, ont éclaté ici hier dans l'après-midi.

Les émeutiers l'ont emporté un instant sur la police. Le chef de police Draillard et d'autres agents ont été grièvement blessés.

Finalement, on a arrêté bon nombre de meneurs, mais il a fallu avoir recours à la puissance des revolvers.

Deux émeutiers ont été atteints, non dangereusement.

Le maire a appelé la milice aux armes, mais heureusement on a pu se passer de ses services.

Futurs arrivages.

Nous attendons prochainement trente cinq ou quarante navires de New-York, de Boston, de Philadelphie et de Baltimore, nous dit-on. Les plus pour la plupart, expédiés soit au commencement d'août soit dans la seconde quinzaine de ce mois. Ces navires nous apporteront, sans doute, un grand nombre d'articles très rares encore sur notre marché, tels que le savon, par exemple, qui a conservé un prix onéreux pour beaucoup de blanchisseuses. Nous pourrions citer d'autres articles d'attente plus chers qu'ils font plus besoin et que nos ressources pécuniaires deviennent plus faibles. Ces articles de nécessité suprême sont ce qu'on appelle communément les drogues de pharmacie.—Quant aux substances alimentaires, nous commençons à en être assez bien fournis.—Cependant la graisse est restée à un prix encore très élevé surtout la graisse en barillets, si recherchée des familles. La chaleur, dit-on, a empêché l'importation de cet article qui se met en fusion et se perd sous le soleil ardent du golfe. Ces petites expliquent le prix de la graisse. Mais une saison approche où cet article ne sera plus exposé à se perdre en route par la tempête.

Affaires sur le Mississippi.

Canonnières fédérales à Yazoo.

Une lettre datée du 20 août, à Jackson, Miss., émanant d'un correspondant spécial du Mobile *News*, a été publiée dans le numéro du 23 de ce journal. Nous y puisons les extraits qui suivent:

L'absence de l'ennemi a fait sortir de l'Yazoo River le petit vapeur *Fair Play*, pour transporter des munitions de guerre à un endroit près de Providence, où elles devaient être envoyées par wagons au général Hindman. Le 17, les canonnières de l'ennemi qui apparurent subitement capturèrent le steamer, avec sa cargaison entière qui était très précieuse et dans laquelle se trouvait un lot de 2000 carabines Enfield, la plupart en très bon état. On dit que l'ennemi envoya immédiatement 250 hommes de cavalerie à la poursuite du train du wagon. Si ce train est pris et détruit, ce sera une très sensible perte. Les munitions arrivent pour être arrêtées traverser le fleuve à Vicksburg, mais le trajet ont duré une vingtaine de jours de plus. Cela est encore mieux valu. Nous avons peu à perdre et nous risquons beaucoup. Cette malheureuse affaire a causé beaucoup de mécontentement.

On dit que l'ennemi est en force à l'embouchure du Yazoo. Si oui, nous aurons à combattre dans cet endroit, car l'objet de l'ennemi est de détruire le chantier de construction confédéré sur le fleuve et de brûler les canonnières qui sont presque achevées maintenant et les transports qui s'y trouvent. J'apprends que des troupes sont en marche dans cette direction et que nous aurons des forces suffisantes pour nous protéger. Mais je suis disposé à prendre cette soudaine apparition de l'ennemi comme une ruse pour couvrir d'autres mouvements plus haut, dans le voisinage de Memphis et particulièrement dans l'Ouest Tennessee. Il y a beaucoup d'agitation et de nombreuses rumeurs et il est assez difficile de décrire la situation d'une manière précise.

LE MEXIQUE ET SES RICHESSES.— Sous ce titre, M. T. Théard publie une brochure, selon nous, fort opportune. Beaucoup de gens pensent au Mexique dont le gouvernement est sur le point d'être renouvelé avec les auspices d'un grand peuple européen. La révolution accomplie, personne ne doute que cette vaste contrée ne devienne un magnifique pays et la brochure de M. Théard nous le fait admirablement connaître en passant en revue tout ce qui peut intéresser les voyageurs et les émigrants de toute classe, de tout nationalité et de toute industrie. Climat, agriculture, mines, carrières, commerce, manufactures, voies de communication, population, salubrité du sol, valeur des propriétés foncières — voire du clergé —M. Théard examine tout, traite de tout et expose tout de manière à satisfaire les imaginations les plus avides et les esprits les plus exigeants. Quand on aura lu cette brochure, on saura ce que vaut le Mexique et on pourra l'apprécier justement. Nous publierons quelques extraits du travail de M. Théard aussitôt que nous le pourrons.

ECOLE PARTICULIÈRE PAR LE PROFESSEUR GEO. H. GORDON.—M. Geo. H. Gordon, principal, depuis plusieurs années, de l'école supérieure du 3e District, et versé, d'autre part, dans le système d'enseignement public qui s'y est développé, annonce au moins dans nos colonnes, l'ouverture d'une école particulière sous sa direction au No 177 rue des Champs Elysées. Nous ne pouvons pour le moment que renvoyer le lecteur à l'annonce du professeur Gordon. Nous espérons être à même, dans une autre occasion, de rendre hommage à son succès.

INSTITUTION ST-CHARLES.— On verra aux annonces que Mme Macé a transféré provisoirement son institution de Greenville, près Carrollton, à la Nelle-Orléans, rue de la Douane, entre Bourgogne et Remparts. Rien ne sera changé dans l'ordre des classes. Mme Macé est également un moyen de recevoir des pensionnaires.

LOUISIANA ACADEMY.—Cette institution dirigée par M. A. Ferrier avec le concours de professeurs distingués, est actuellement établie rue Hôpital No 134, entre Dauphine et Bourgogne. Nous appelons l'attention des familles sur l'annonce de M. Ferrier insérée dans nos colonnes. On trouvera des prospectus à l'institution.

INSTITUTION COLLÉGIALE POUR DEMOISELLES.—La réouverture des classes de cette institution, érigée par madame Ed. Locquet, et actuellement établie rue du Camp No 280, aura lieu lundi prochain.

NOUVEL INSTITUT D'ÉDUCATION.—Nous appelons de nouveau l'attention des pères de famille sur l'ouverture qui aura lieu lundi prochain, premier septembre, du nouvel établissement d'éducation pour jeunes gens établi à l'encoignure des rues Rampart et Bienville par MM. Lavender, Des[illegible] et Robinson, professeurs expérimentés et [illegible] connus dans cette ville.

INSTITUTION C. BOYER & LEPRAITRE.—Cette excellente et ancienne institution ouvrira ses classes lundi prochain, [illegible] son local habituel rue Conti No [illegible], Dauphine et Bourgogne. MM. Boyer [illegible] se recommandent d'eux-mêmes [illegible] des familles.

ACADEMIE JEFFERSON.—[illegible] de l'Académie Jefferson, rue Bourbon No 43, si habilement dirigée par M. G. J. Lord, [illegible] à lundi prochain premier septembre.

HUILE DE CHARBON, LAMPES, &c.—M. CHARLES LOEFFLER, No 126, rue de Chartres, vient de recevoir un lot d'excellente huile de charbon, ainsi que des lampes et un assortiment complet d'objets en ferblanterie. Les prix de la maison Loeffler sont très modérés. Voir aux annonces.

POUR LA PARTIE INFÉRIEURE DU FLEUVE.—On verra aux annonces de ce jour que le bateau à vapeur l'*Empire Parish* commencera, à partir de dimanche matin, à faire un service semi-hebdomadaire entre la Nlle-Orléans et la côte dans la partie inférieure du fleuve. Cette entreprise, dirigée par M. de Goicouria, ne peut manquer de réussir.

La Comète.

La comète que l'on aperçoit à la Nouvelle-Orléans depuis une quinzaine de jours a été aperçue à Paris le 2 juillet; voici ce qu'en dit un journal:

M. Jules Schmidt, directeur de l'Observatoire d'Athènes, a découvert une nouvelle comète quelques heures avant M. Tempel, le 2 juillet, vers dix heures et demie du soir. L'astre était alors visible à l'œil nu, malgré le clair de lune, mais son éclat va en diminuant d'une manière très rapide. M. Schmidt l'a observé jusqu'au 11, et peut-être encore les jours suivants; d'un autre côté, MM. Simon et Tempel en ont déterminé quelques positions les 5, 7, 14 et 16 juillet. Malheureusement, il paraît que la comète n'a été observée à aucun grand observatoire.

M. Weiss, astronome de Vienne, en a ébauché l'orbite d'après les observations des 2, 3 et 5 juillet: le résultat de son calcul s'accorde assez bien avec l'orbite publiée par M. Seeling, d'Altona, qui est basée sur des positions moins rapprochées.

D'après les éléments obtenus par M. Seeling, la comète aurait, le 28 juillet, à dix heures du soir, une ascension droite de 13 h. 15 m. 48 s., et une déclinaison boréale de 1 degré 53 minutes, c'est à dire qu'elle se trouverait à 12 degrés au nord de l'Epi de la Vierge; et elle se coucherait, ce jour-là, vers 10 heures 43 m. du soir. Mais son éclat n'est plus qu'un centième de ce qu'il a été.

Cette comète a paru subitement, comme la grande comète de l'année dernière; cependant cette analogie n'est qu'apparente, car la comète de 1861 avait déjà été vue dans l'émisphère Sud longtemps avant qu'on l'eût aperçue en Europe, tandis que la comète actuelle n'a réellement commencé d'être visible que vers l'époque de sa découverte. Cette circonstance s'explique par la situation de l'orbite, qui est très peu inclinée par rapport à l'écliptique et présente une distance périhélie presque égale à la distance de la terre au soleil. Il en résulte que la comète s'est approchée de nous avec une vitesse égale à la somme de sa vitesse de translation et de la vitesse propre de la terre, et qu'aujourd'hui elle s'éloigne avec la même rapidité. Le 4 juillet, elle passait au dessus de la terre à une distance d'environ quatre millions de lieues.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PREVOTALE—John Medosh, qui a blessé Rodolphe Muller dans la rue Chartres, a été renvoyé, par ordre du magistrat, en attendant le résultat de la blessure.

Napoléon Bonaparte, ci-devant soldat de la Confédération, a été envoyé devant le général Butler. Nous n'avons pu nous assurer si c'est celui qui a été arrêté sous le nom d'Adolphe Bonaparte et dont il est question plus loin.

Mary Seily a été condamnée à trois mois de workhouse. Son arrestation est mentionnée plus loin.

Mary Kirwan a été acquittée d'une amende de cent piastres pour avoir vendu de la boisson sans licence.

Peter Patterson, Wm Andrews, C Boyle et Robert Wissle ont été condamnés chacun à dix piastres d'amende pour s'être [illegible].

Albert Euch, soldat du 1er régiment fédéral de la Louisiane, a été envoyé en prison en attendant qu'il réponde à l'accusation d'avoir essayé de poignarder quelqu'un.

Amanda Pinson a été condamnée à six mois de workhouse pour vol d'argent au préjudice d'un soldat fédéral.

Wm Hughes et John St Clare dont l'arrestation est mentionnée ailleurs, ont été envoyés en prison pour un mois.

Le magistrat a condamné à cinquante piastres d'amende Joseph Mandese qui a vendu de la boisson à des soldats, contrairement aux ordres militaires.

T. W. Moran, qui s'est dit sujet anglais a été condamné à six mois d'emprisonnement et à traîner le boulet dans un fort qui sera désigné plus tard. Il a essayé de franchir les lignes avec des fioles de quinine dans son sac de voyage. Il a déclaré qu'il avait acheté une traite sur une personne qui habite la côte, que les avant-postes, à Carrollton, lui avaient dit qu'il avait une passe et que ses documents qu'il lui était pour son usage personnel.

James Lamoele (au marché du Port) dont les poids ne sont pas exacts, a été condamné à cinquante piastres d'amende.

Peter Labauche a comparu devant le magistrat pour répondre à l'accusation d'avoir débité de la boisson à des soldats.—Un soldat appelé comme témoin a dit qu'il ne se considérait pas comme tenu de déclarer s'il avait bu de la limonade ou de la bière dans ce cabaret. Il a été immédiatement ordonné qu'il fût mis aux fers et transporté hors de l'enceinte de la Cour.—Un autre soldat a déclaré qu'il ignorait ce qu'il avait bu, car il n'était pas accoutumé aux différentes liqueurs. Il avait demandé un punch à l'eau-de-vie.—L'accusé a été condamné à cinquante piastres d'amende.

RECTIFICATION.—Nous avons été requis de publier ce qui suit:

Cour du Prévôt des Etats-Unis, Nlle-Orléans, 29 août, 1862.

La notice de l'affaire de M. J. C. Coleman, avocat, publiée hier dans les journaux, relativement au débat de cette Cour au sujet de ses clients, Dennis Haggerty et Mme Venter, la plainte conjointe—est entièrement erronée. Les journaux qui ont publié la notice publieront également cette rectification. Par ordre,

S. F. GLENN, commis prévôté.

ACCIDENT.—Milton, esclave de M. Robert Howe, en déchargeant, hier, un navire, a eu les jambes meurtries par un baril qui a roulé dessus. On ne sait pas encore si les os sont cassés.

ALARME.—Les cloches d'alarme ont sonné hier. Il s'était élevé de la fumée des ruines du Concert Hall.

HÔPITAL DE CHARITÉ.—Catherine Sadler, anglaise, âgée de 34 ans, recueillie à l'encoignure Montgomery et Chemin du Bayou où elle avait des crises depuis quatre jours, a été transportée hier à l'Hôpital de Charité.

La femme dont nous avons parlé comme ayant été ramassée malade dans la rue et transportée à l'Hôpital, se nomme Louisa Whitney. Elle était malade depuis sept semaines.

NOYÉ.—Un petit esclave de dix ans s'est noyé accidentellement hier, en face de la rue Jefferson, Deuxième District.

Le cadavre n'a pas reparu à la surface.

ARRESTATIONS.— Joseph Hernandez a été arrêté hier dans la rue St-Joseph, sous prévention de débit de boissons à des soldats.

James Johnson, h. c. l., a été arrêté dans la rue Carondelet, comme suspect et dangereux. Il avait sur lui un rasoir.

Mme Céleste, f. c. l., a été arrêtée. Elle est accusée d'avoir des armes cachées chez elle.

John Sullivan a été arrêté dans le Premier District. Il est accusé d'avoir déserté le premier régiment fédéral de la Louisiane.

ITALIE.

Le *Journal des Débats* a reçu, le 27 juillet, une lettre dont voici le résumé:

Garibaldi est plus que jamais à l'ordre du jour. On le disait malade à Palerme, et voilà que le courrier apporte un discours prononcé à Marsala, plus ardent que celui d'il y a huit jours.

Rome ou la mort! tel est le cri de Marsala. Il est assez difficile de croire qu'un homme tel que Garibaldi s'en tienne à des clameurs de place publique. Le ridicule arriverait en proportion de la grandeur des mots.

Les gens sensés, prudents, si l'on veut, se demandent jusqu'à quel point il est habile de demander Rome à la France, la menace à la bouche et le fusil au poing. Il paraît que Garibaldi dispose de 3 à 4,000 hommes, qui sont venus le rejoindre de tous les points de l'Italie. On dit aussi que deux ou trois navires américains sont à ses ordres. En tout cas, les choses ne peuvent aller longtemps ainsi et l'orage doit éclater.

Le gouvernement vient de révoquer le marquis Pallavicino, préfet de Palerme. Avant de faire cet acte de vigueur, il a prudemment envoyé des renforts de troupes à Palerme. M. Pallavicino est remplacé provisoirement par M. de Ferrari, qui est déjà à son poste. Dans quelques jours un général de l'armée réunira les pouvoirs civils et militaires. On n'attend que l'acceptation de l'officier-général sur lequel on a jeté les yeux.

Bien que le marquis Pallavicino n'ait pas, à tort ou à raison, une grande réputation d'habileté, sa révocation est un coup d'autorité. Le parti d'action gouvernait sous ce nom, et M. Crispi a presque menacé de la guerre civile. Mais, grâce aux précautions prises, on espère en être quitte pour quelques criailleries.

Pendant que Garibaldi fait ses préparatifs et ses discours en Sicile, le comité des émigrés romains appelle le peuple de Rome à l'insurrection. L'opinion générale ici est que les troupes françaises repousseront les garibaldiens, mais laisseront le peuple romain se débattre avec le saint pontificat.

Quelques personnes très bien placées pensent que ces discours de Garibaldi pourraient bien n'être qu'une feinte, et qu'au lieu de se diriger sur Rome il portera ses coups d'un côté tout opposé. Mais malgré l'autorité de ces personnes, il paraît difficile que le général se détourne de son but. Il l'a fait cependant en 1860, après une proclamation bien solennelle. — *F. Camus.*

FEUILLETON

L'HOROSCOPE.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

XVII.—Suite.

Pour une femme comme Catherine de Médicis, il y avait de quoi frémir, en effet, à ce qu'elle venait de voir, à ce qu'elle venait d'entendre. Et ce qui l'effrayait davantage, peut-être, ce n'était pas l'éclat de la fin, c'était la dissimulation du commencement.

Savoir dissimuler, pour elle, c'était tout; la force de cette politique cauteleuse rapportée par elle de Florence, c'était la dissimulation.

Et c'était une femme, une jeune fille, presque une enfant, qui avait produit ce changement, régénéré cette créature maladive, donné à cet être chétif la hardiesse de dire ces étranges paroles: "A partir d'aujourd'hui, je suis votre roi et vous n'êtes que ma sujette."

—La femme qui a opéré cette étrange métamorphose, songea Catherine, la femme qui a fait de cet enfant un homme, de cet esclave un roi, de ce nain un géant, cette femme là, je puis entrer en lutte avec elle.

Puis, tout bas, et comme pour se redonner des forces:

—Vrai Dieu! murmura la reine mère, j'étais lasse de n'avoir affaire qu'à un fantôme. Ainsi, dit-elle à François, toute prête à soutenir la lutte, si inattendue qu'elle fût, ainsi, c'est moi que vous accusez d'être l'auteur du scandale de cette nuit?

—Oui, répondit sèchement le roi.

—Vous accusez votre mère sans être sûr qu'elle soit coupable. C'est d'un bon fils!

—Dites-vous, madame, que le coup n'est point parti de chez vous?

—Je ne vous dis pas que le coup ne soit point parti de chez moi, je vous dis que le coup n'est point parti de moi.

—Mais qui donc alors a trahi le secret de mon rendez-vous avec mademoiselle de Saint-André?

—Un billet.

—Un billet?

—Un billet tombé de la poche de madame l'amirale.

—Un billet tombé de la poche de madame l'amirale? Quelle plaisanterie!

—Dieu me garde de plaisanter avec ce qui vous est une douleur, mon fils!

—Mais ce billet, de qui était-il signé?

—Il ne portait pas de signature.

—Par qui était-il écrit?

—L'écriture m'en était inconnue.

—Mais, enfin, ce billet, qu'est-il devenu?

—Le voici! dit la reine mère, qui l'avait gardé.

Et elle présenta le billet au roi.

—L'écriture de Lanoue! s'écria le roi.

Puis, après une seconde, avec un étonnement croissant:

—Mon billet, dit-il.

—Oui; mais convenez qu'il n'y avait que vous qui puissiez le reconnaître.

—Et vous dites que ce billet est tombé de la poche de madame l'amirale?

—Si bien tombé de la poche de madame l'amirale, que tout le monde a cru que c'était elle qu'on allait surprendre; sans quoi, ajouta Catherine en levant les épaules et en souriant avec dédain, sans quoi, vous figurez-vous que les deux personnes que vous savez aperçues en ouvrant les yeux seraient été le maréchal de Saint-André et M. de Joinville?

—Et le secret de toute cette intrigue dirigée contre moi et une femme que j'aime?

—Madame l'amirale peut seule vous le donner.

François porta à ses lèvres un petit sifflet d'or et fit entendre un sifflement aigu.

Un officier souleva la portière.

—Que l'on coure à l'hôtel de l'amiral, rue de Béthysy, et que l'on dise à madame l'amirale que le roi veut lui parler à l'instant même.

En se retournant, François rencontra le regard fixe et sombre de sa mère rivé sur lui.

Il se sentit rougir.

—Je vous demande pardon, ma mère, dit-il assez honteux que son accusation eût porté à faux, je vous demande pardon de vous avoir soupçonnée.

—Vous avez fait plus que me soupçonner, François; vous m'avez gravement et durement accusée. Mais je ne suis pas votre mère pour rien, et je suis disposée à supporter bien d'autres accusations.

—Ma mère!

—Laissez-moi continuer, dit Catherine en fronçant les sourcils; car, pendant plier son adversaire, elle comprenait que c'était le moment d'appuyer sur lui.

—Je vous écoute, ma mère, dit François.

—Vous vous êtes donc trompé en ceci d'abord, et, en second lieu, vous vous êtes trompé encore, et plus lourdement, en m'appelant votre sujette. Je ne suis pas plus votre sujette, entendez-vous? que vous n'êtes et ne serez jamais mon roi. Je vous répète que vous êtes mon fils, rien de plus, rien de moins.

Le jeune homme grinça des dents et pâlit jusqu'à la livide.

—C'est vous, ma mère, dit-il avec une énergie que Catherine ne soupçonnait pas en lui, c'est vous qui vous méprenez étrangement; je dis votre fils, c'est vrai, mais c'est parce que je suis votre fils aîné, que je suis en même temps le roi, et je vous le prouverai, ma mère!

—Vous! dit Catherine en le regardant comme une vipère prête à s'élancer; vous... roi?... et vous me prouverez que vous l'êtes, dites-vous?

Elle éclata d'un rire dédaigneux et menaçant.

—Vous me le prouverez... et de quelle façon? Vous croyez vous donc de taille à lutter de politique avec Elisabeth d'Angleterre et avec Philippe II d'Espagne? Vous me le prouverez! Comment? En rétablissant la bonne harmonie entre les Guises et les Bourbons, entre les huguenots et les catholiques? Vous me le prouverez! Est-ce en vous mettant à la tête de vos armées, comme votre aïeul François Ier ou votre père Henri II? Pauvre enfant! vous, roi? Mais vous ne savez donc pas que je tiens entre mes mains votre destinée et votre existence?... Je n'ai qu'à dire un mot, et la couronne vous glisse de la tête; je n'ai qu'à faire un signe, et l'âme s'envole de votre corps. Regardez et écoutez, si vous avez des yeux et des oreilles, et vous verrez, monsieur mon fils, comment le peuple traite son roi. Vous.... roi? Malheureux que vous êtes! Le roi, c'est le plus fort.... regardez-vous et regardez-moi.

En prononçant ces dernières paroles, Catherine était effrayante à voir. Elle s'approcha menaçante, comme un spectre, du jeune roi, qui recula de trois pas et alla s'appuyer contre le dossier du fauteuil comme prêt à s'évanouir.

—Ah! dit la Florentine, vous voyez bien que je suis toujours la reine, et que vous n'êtes, vous, qu'un pauvre et faible roseau, que le moindre souffle courbe à terre; vous êtes là, regardez!.... Mais cherchez donc autour de vous ceux qui règnent en France, ceux qui seraient les rois si je n'étais pas là pour les repousser du poing chaque fois qu'ils veulent mettre le pied sur le premier degré de votre trône. Voyez M. de Guise, par exemple, ce gagneur de batailles, ce preneur de villes: mais il a tout conduit, monsieur mon fils, et votre tête même, avec sa couronne, ne lui est pas lui.

—Eh bien, ma mère, je mordrai au talon M. de Guise. C'est par le talon qu'Achille fut tué, à ce que l'on m'a appris, et je régnerai malgré lui et malgré vous.

—Oui, c'est cela; quand vous serez mordu au talon M. de Guise, quand votre Achille sera mort, non pas de la morsure, mais du venin, qui combattra les huguenots?.... Ne vous y trompez pas, vous n'êtes ni beau comme Pâris, ni brave comme Hector. Savez-vous qu'après M. de Guise, vous n'avez plus qu'un grand capitaine en France? Car j'espère bien que vous ne comptez pas pour tel votre idiot de connétable de Montmorency, qui s'est fait battre dans tous les combats qu'il a commandés, ni votre courtisan de maréchal de Saint André, qui n'a vaincu que dans les antichambres? Non! vous n'avez plus qu'un grand capitaine, et c'est M. de Coligny. Eh bien, ce grand capitaine, avec son frère Dandelot, presque aussi grand que lui, sera demain, s'il ne l'est aujourd'hui, à la tête du plus formidable parti qui ait jamais menacé un Etat. Regardez-les et regardez-vous; comparez vous à eux, et vous verrez qu'ils sont des chênes puissamment enracinés dans la terre, et que vous n'êtes qu'un misérable roseau, pliant au souffle de tous les partis.

—Mais, enfin, que voulez-vous, qu'exigez-vous de moi? Ne suis je donc qu'un instrument entre vos mains, et faut-il que je me résigne à être un jouet pour votre ambition?

Catherine comprima le sourire de joie tout prêt à errer sur ses lèvres et à la trahir. Elle commençait à ressaisir son pouvoir, elle touchait du bout du doigt le fil de la marionnette qui, un instant, avait eu la prétention d'agir seule, et elle allait de nouveau la faire mouvoir à sa guise. Mais elle ne voulut rien laisser paraître de son triomphe, et, ravie de ce commencement de défaite, elle résolut de compléter sa victoire.

—Ce que je veux, ce que j'exige de vous, mon fils, dit-elle de sa voix hypocrite, plus terrible peut-être dans la câlinerie que dans la menace, mais rien de plus: c'est que vous me laissiez établir votre puissance, assurer votre bonheur, rien de plus, rien de moins. Que m'importe le reste! Est-ce que je songe à moi, en parlant comme je fais et en agissant comme je parle? Est-ce que tous mes efforts ne tendent pas à vous rendre heureux? Eh! mon Dieu! croyez-vous donc que le fardeau d'un gouvernement soit chose si agréable et si légère, que j'aie plaisir à le porter? Vous parlez de mon ambition? Oui, j'en ai une: c'est de lutter jusqu'à ce que j'aie renversé vos ennemis, ou qu'ils se soient du moins vus les uns après les autres. Non, François, dit-elle avec un apparent abandon, le jour où je vous verrai l'homme que je veux, le roi que j'espère, je vous remettrai avec joie, croyez-le bien, la couronne sur la tête et le sceptre dans les mains. Mais, si je le faisais aujourd'hui, ce serait un roseau que je vous rendrais au lieu d'un sceptre, une couronne d'épines que je vous mettrais sur la tête au lieu d'une couronne d'or. Grandissez, mon fils, fortifiez-vous, mûrissez sous les yeux de votre mère comme un arbre sous le regard du soleil, et alors, et alors grand... fort et sûr, soyez roi!

—Que faut-il donc faire pour cela, ma mère? s'écria François avec un accent presque désespéré.

—Je vais vous le dire, mon fils. Il faut renoncer, avant tout, à la femme qui est la cause première de tout ceci.

—Renoncer à mademoiselle de Saint-André! s'écria François, qui s'attendait à tout, hors à cette condition; renoncer à mademoiselle de Saint-André! répéta-t-il avec une rage concentrée. Ah! c'était donc là que vous en vouliez venir!

—Oui, mon fils, dit froidement Catherine, renoncer à mademoiselle de Saint-André.

—Jamais, ma mère! répondit François d'un air résolu et avec cette énergie dont il avait déjà fait preuve deux ou trois fois depuis le commencement de la conversation.

—Je vous demande pardon, François, dit la Florentine du même ton doux, mais absolu. Il faut renoncer à elle, c'est le prix que je mets à notre réconciliation; sinon... non!

—Mais vous ne savez donc pas que je l'aime éperdument, ma mère?

Catherine sourit de cette naïveté de son fils.

—Où donc serait le mérite de renoncer à elle, si vous ne l'aimiez pas? dit-elle.

—Mais pourquoi donc renoncer à elle, mon Dieu?

—Dans l'intérêt de l'Etat.

—Qu'a donc à faire mademoiselle de Saint-André avec l'intérêt de l'Etat? demanda François II.

—Voulez-vous que je vous le dise? demanda Catherine.

Mais le roi, l'interrompant, comme si d'avance il ne doutait pas de sa logique:

—Ecoutez, ma mère, dit-il, je connais le génie suprême que Dieu a mis en vous; je reconnais la mollesse et l'inertie qu'il a mises en moi; enfin, je reconnais votre autorité présente et future, et je m'en rapporte aveuglément à vous en matière politique, et dès qu'il s'agit des intérêts du royaume que vous gouvernez si savamment. Mais, à ce prix, ma mère, au prix de cet abandon que je vous fais de tous ces droits, qui seraient si précieux pour un autre, je vous prie de me laisser la libre gestion de mes affaires intimes.

—En toute autre occasion, oui! et je croyais même que vous n'aviez rien à me reprocher à ce sujet. Mais aujourd'hui, non!

—Mais, pourquoi non aujourd'hui? pourquoi cette sévérité, justement à propos de la seule femme que j'aie encore véritablement aimée?

—Parce que cette femme, plus que toute autre, mon fils, peut amener la guerre civile dans vos Etats, parce qu'elle est la fille du maréchal de Saint-André, un de vos plus dévoués serviteurs.

—J'enverrai M. de Saint-André commander dans quelque grande province, et M. de Saint-André fermera les yeux. D'ailleurs, M. de Saint-André est tout entier en ce moment à son amour pour sa jeune femme, et sa jeune femme sera bien aise de s'éloigner d'une belle-fille, sa rivale, en esprit et en beauté.

—Il est possible que cela soit ainsi à l'endroit de M. de Saint André, dont la jalousie est devenue proverbiale, et qui tient sa femme enfermée ni plus ni moins qu'un Espagnol du temps du Cid. Mais M. de Joinville, M. de M. de Joinville, qui aimait passionnément mademoiselle de Saint-André et qui devait l'épouser, fermera-t-il les yeux, lui? Et s'il consent à les fermer par respect pour le roi, les fermera-t-il à son oncle, le cardinal de Lorraine, à son père, le duc de Guise? En vérité, François, permettez-moi de vous le dire, vous êtes un pauvre diplomate, et, si votre mère n'y veillait pas, avant huit jours, le premier voleur de royauté vous prendrait votre couronne sur la tête, comme le premier tirelaine venu prend un manteau sur l'épaule d'un bourgeois. Une dernière fois, mon fils, il faut renoncer à cette femme, et, à ce prix, entendez-vous? nous nous réconcilions franchement, je vous le répète, et j'arrangerai la chose avec MM. de Guise. Me comprenez-vous et m'obéirez-vous?

—Oui, ma mère, je vous comprends, dit François II; mais je ne vous obéirai pas.

—Vous ne m'obéirez pas! s'écria Catherine se heurtant, pour la première fois contre un entêtement qui, pareil au géant Antée, reprenait des forces quand on le croyait vaincu.

—Non! continua François II, non, je ne vous obéirai pas et je ne puis pas vous obéir. J'aime, vous dis-je, je suis dans les premières heures d'un premier amour, et rien ne saurait me contraindre à y renoncer. Je sais que je suis engagé dans une voie épineuse, peut-être me conduit-elle à un but fatal; mais, je vous le dis, j'aime et je ne veux pas regarder au delà de ce mot.

—C'est bien résolu, mon fils?

Il y avait dans ces deux mots: *mon fils*, ordinairement si doux dans la bouche d'une mère, un ton d'indescriptible menace.

—C'est bien résolu, madame, répondit François II.

—Vous acceptez les suites de votre fol entêtement, quelles qu'elles soient?

—Quelles qu'elles soient, je les accepte, oui! —Alors, adieu, monsieur! je sais ce qui me reste à faire.

—Adieu, madame!

—Catherine fit quelques pas vers la porte et s'arrêta.

—Vous ne vous en prendrez qu'à vous, dit-elle tentant une dernière menace.

—Je ne m'en prendrai qu'à moi.

—Songez que je ne sais pour rien dans cette folle résolution que vous prenez de lutter contre vos véritables intérêts, que, si malheur arrive soit à vous, soit à moi, toute la responsabilité pèsera sur vous seul.....

—Soit! ma mère, j'accepte cette responsabilité.

—Adieu donc, François! dit la Florentine avec un rire et un regard terribles.

—Adieu, ma mère! répondit le jeune homme avec un rire non moins méchant, avec un regard non moins menaçant.

Et le fils et la mère se séparèrent pleins d'une haine profonde l'un contre l'autre.

A continuer.

EDITION D'HIER SOIR.

Congrès Confédéré.

MESSAGE DU PRESIDENT.

Le *Picayune* de ce soir contient des nouvelles intéressantes empruntées à un journal de Mobile du 23, nous en reproduisons les principales et nous donnerons demain matin la traduction du Message de Jefferson Davis aux deux chambres du Congrès, dont la session a été ouverte le 18 août.

Le *Mobile Evening News* du 23 courant contient un rapport télégraphique de la séance du Congrès Confédéré du 22 août.

Au Sénat le comité des affaires militaires a rapporté un bill contenant quelques modifications à la loi sur la réception des remplaçements pour l'armée. Une des dispositions porte que si le remplaçant déserte, le remplacé est de nouveau soumis au service.

On a adopté des résolutions pour demander des rapports officiels sur divers engagements.

La proposition de M. Yancey portant qu'on ne pourra rendre les séances secrètes que par une décision de la majorité a été discutée et rejetée par 12 voix contre 4.

A la Chambre on a voté des remerciements au colonel Forrest, à ses officiers et à ses soldats pour leur récente expédition dans le Tennessee.

Nouvelles plus récentes de la Rivière Rapidan.

UNE ESCARMOUCHE LE 20.

MOUVEMENTS DU GEN. POPE.

Une dépêche télégraphique publiée dans le *News* de Mobile, de l'après-midi du 23 courant, et portant la date de Richmond, 22 du courant, annonce qu'une escarmouche a eu lieu sur la rivière Rapidan, mercredi 20 du courant, près Raccoon Ford, entre l'avant-garde de l'armée fédérale et une partie de la cavalerie confédérée.

Trente Fédéraux ont été tués et soixante-dix faits prisonniers.

Pope s'est replié sur Brandy Station, à six milles en deçà de Culpepper Court House.

Aux dernières dates, il était à mi-chemin entre Culpepper et le Rappahanock.

On croit qu'il s'arrêtera et livrera combat près du Rappahanock.

Ceux qui ne partagent pas cette opinion disent qu'il continuera à battre en retraite jusqu'à Manassas.

PERSPECTIVE D'UNE GRANDE BATAILLE.—Le Richmond *Enquirer*, du 18 août, dit:

Les informations reçues des deux armées belligérantes près de Rapidan font prévoir une grande bataille. Nous ne serions pas surpris qu'elle eût déjà commencé. Le général Lee commande d'un côté et le général Pope de l'autre. Que le ciel nous accorde la victoire!

Se livrant à des commentaires sur cette nouvelle, le Mobile *Evening News* dit:

Nous avons mentionné que rien n'a été fait par l'armée confédérée depuis que le gén. Lee est allé remplacer Stonewall Jackson dans le commandement.

STEAMER ATTENDU DE NEW YORK.— Le steamer *George C. Collins* a dû partir de New York le 20 août. Il arrivera probablement d'ici à un jour ou deux avec six jours de nouvelles plus récentes.

ARRIVÉE DU STEAMER TENNESSEE.— Le steamer des Etats-Unis, *Tennessee*, venant de Pensacola et de l'île aux Vaisseaux est arrivé ici hier soir à 5 heures. Il n'apporte aucune nouvelle. Ce steamer fait beaucoup d'eau et a besoin de réparation.

Nouvelles confédérées,

EXTRAITES D'UN JOURNAL DU SUD.

Le *Delta* de ce matin emprunte au *Jackson Mississippian* du 23 août les annonces et les nouvelles qui suivent:

CONSCRITS, ATTENTION!

Quartier-général du camp d'instruction. Brookhaven, Miss., 21 août 1862.

Les télégrammes suivants ont été reçus du secrétaire de la guerre:

Richmond, 18 août 1862.—Au major R. B. Clark, Brookhaven.

Les conscrits ne seront pas envoyés aux Partisan Rangers ou aux compagnies de volontaires enrôlées au service depuis le 16 avril. Vous enrôlerez toutes les personnes soumises au recrutement sans égard à leur enrôlement dans de telles compagnies. Par ordre du président, il n'a été permis à aucune personne sujette à la conscription de se joindre aux Partisan Rangers depuis le 31 juillet dernier.

G. W. RANDOLPH, Secrétaire de la guerre.

AU MAJOR M. R. CLARK, Brookhaven. Richmond, 20 août 1862.

Aucun corps de Partisan Rangers ne sera reconnu, excepté ceux levés avec l'autorisation précédemment obtenue du département de la guerre. Tous les autres seront débandés et les hommes enrôlés, si l'autorité ne les limite pas aux hommes qui ont passé l'âge de la conscription; il n'y a pas de restriction autre que l'ordre général du 31 juillet 1862.

G. W. RANDOLPH, Secrétaire de la guerre.

Conformément aux instructions ci-dessus tous les commandants de corps de partisans sont requis de produire leur autorisation pour lever ces corps, où ils seront débandés, et ceux qui ont l'autorisation ont l'ordre de décharger tous les conscrits reçus dans leurs corps depuis le 31 juillet dernier, et ceux qui auront en des conscrits transférés ou assignés à leurs compagnies à une époque antérieure au 31 juillet, les déchargeront de suite et les enverront à ce camp, avec une liste de leurs noms.

Les commandants de toutes les compagnies de volontaires entrées au service depuis le 16 avril dernier ont l'ordre de décharger tous les conscrits reçus dans leurs corps depuis le 17 mai et de les envoyer à ce camp, avec une liste de leurs noms.

Toute personne qui n'exécutera pas l'ordre ci-dessus sera rapportée au secrétaire de la guerre et traitée comme il est ci-dessus ordonné.

M. R. CLARK, major et A. A. G., Commandant le camp d'instruction.

Le Président Lincoln et les nègres.

Washington, 14 août.—Le Président a donné audience à un comité d'hommes de couleur, présentés par les commissaires d'émigration. Ils sont venus, sur invitation, entendre les vues du Président sur leur condition présente et future.

Le Président a fait un long discours. Il a dit qu'une somme d'argent avait été placée à sa disposition par le Congrès dans le but d'aider à coloniser les gens d'origine africaine, lui faisant ainsi un devoir, comme cela était depuis longtemps son désir, de favoriser cette mesure. Il leur a vivement recommandé d'adopter ce parti, et leur a indiqué les endroits les plus propres à leur développement comme peuple indépendant.

VOYAGE A CARROLLTON.—Nous lisons dans le *Delta*:

Beaucoup de citoyens supposent par erreur que l'on exige des passeports des personnes qui vont à Carrollton ou en reviennent. C'est une erreur qui provient sans doute de l'ordre récent du maréchal J. H. French qui s'applique *exclusivement aux nègres.* Les autorités militaires n'ont mis aucune restriction aux voyages sur le chemin de fer de la Nlle-Orléans à Carrollton.

COMMUNICATIONS POSTALES AVEC RICHMOND.—Il y a raison de croire qu'une malle régulière existe maintenant entre Richmond et le Nord. Un habitant de cette ville nous informe qu'il a vu dans les dix derniers jours, trois lettres venant de la capitale rebelle et toutes les trois portant le timbre de la ville de Washington. Aucune ne remontait à plus de quatre jours. Il semble alors que cette malle est non seulement régulière mais prompte aussi. Le gouvernement ferait bien de soumettre cette nouvelle poste à la surveillance rigoureuse de la police. [*New York Express.*]

CONSPIRATION.

Le grand jury de la Cour de District des Etats Unis de l'Indiana, a rendu un grand service en découvrant l'organisation d'une société de traîtres dans cet Etat. L'investigation du jury a été complète et le résultat présente des choses surprenantes. Il n'y a pas moins de 15,000 citoyens de l'Indiana affiliés à cette société qui n'est ni plus ni moins que la résurrection de ces infâmes K. O. C. (chevaliers du cercle d'or) coalisés dans le but d'empêcher les enrôlements, de résister aux taxes et, le cas échéant, d'acquérir une force numérique assez grande pour livrer nos armées à l'ennemi. On connaît assez leurs complots pour dire qu'ils sont bien conçus et qu'ils ont déjà été exécutés jusqu'à un certain point.

On demande maintenant si l'Etat de l'Indiana est seul mêlé à cette affaire. Si nous admettons que l'organisation s'est étendue au delà des limites de cet Etat, nous trouvons qu'il est difficile de savoir où elle s'arrête. Si quinze mille hommes dans un Etat ont secrètement renoncé à leur allégeance pour entrer dans une conspiration dont le triomphe de la Confédération soit le but, comment ne pas suspecter un peu de même beaucoup leurs voisins des autres Etats. Quelques millions d'hommes coalisés dans chacun des Etats du Nord et de l'Ouest pourraient causer un mal immense à la cause de l'Union. Nous ne serions pas sûrs qu'ils ne puissent la mettre en péril.

Agissant ensemble, dans un moment critique, ils pourraient produire une panique laquelle, ajoutée au fardeau de la guerre sous lequel le Nord gémit déjà, anéantirait l'énergie du Nord. Nous devons à notre sécurité de détourner sans délai cette possibilité du péril. Les cours fédérales des autres Etats devraient suivre immédiatement l'exemple de la cour de l'Indiana et exposer rigoureusement et manifestement tous les éléments de danger qui existent dans leurs juridictions respectives.

Dans l'Etat de N. York, spécialement dans cette ville, nous pensons qu'une investigation semblable est nécessaire. La sécession doit être extirpée d'ici. S'il n'existe au milieu de nous aucune organisation secrète, c'est parce que le secret est jugé inutile par l'usage de la liberté laissée à tous. Dans l'Indiana, au moins, les traîtres gardent le silence et l'*incognito*. Ici ils se montrent et disent ce qu'ils veulent. Mais il est possible aussi que des mouvements cachés suivent le cours de développement, avec le soutien de la rébellion.

Il y a peu de raison pour douter que la dernière émeute de Brooklyn soit un symptôme provenant de cette source. Quoi [illegible] de la plus haute importance un agissement dirigé contre cette écume de la rébellion. La voie commune est la meilleure. L'alternative possible de quelques marchands loyaux découverts, d'un petit nombre de contracteurs dépouillés de leurs bénéfices, d'un hôtel ou deux, privés de leurs pensionnaires, d'un théâtre ici et là fermé par suite du transfert de "cash" au fort Lafayette, et celle de serviteurs fédéraux renvoyés aux travaux de terrassement de l'armée ce qui est au dessous des nègres, ne sont pas assez redoutables pour que nous en soyons effrayés quand il s'agit d'assurer la sécurité de ce que l'existence du peuple et de la nation peuvent être exposées à périr par notre inaction et notre apathie prolongée. (*N York Tribune*)

ARRESTATION DE RECRUTEURS CONFÉDÉRÉS.—Le *True Delta* dit: nous ignorons d'après quelle autorité, que deux des officiers recruteurs du général Price ont été arrêtés à St Louis le 6 et ont été trouvés porteurs de listes de recrues s'élevant à 300 hommes.

LE NOUVEAU MEXIQUE ABANDONNÉ.— La presse de Philadelphie dit que le rebelle général Sibley s'est retiré au Texas.—Deux compagnies de cavalerie fédérale, ont été attaquées dans la vallée de Mesilla par les Apaches qui ont été repoussés mais non avant d'avoir causé une forte perte aux fédéraux.

UN NAVIRE ÉTRANGER A CHICAGO.— Les journaux de cette ville mentionnent l'arrivée dans ce port du second navire venant de l'étranger. C'est un brick norvégien et le premier bâtiment venu à Chicago avec des passagers européens. A son entrée dans le port, qui a lieu à la remorque d'un tug, une salve de treize coups de canon fut tirée et des milliers de spectateurs qui se trouvaient à terre poussèrent des acclamations retentissantes. Les passagers couvraient le pont et les pavillons de tous les pays flottaient de la pointe des mâts à leur pied sur le pont. Quand le brick atteignit son dock sur lequel se pressait la foule, les passagers français se penchèrent silencieusement sur le bastingage. Ce navire, bien venu à Chicago, est le *Sleipner* de 300 tonneaux, capitaine Voga. Il y avait à bord 150 Norvégiens émigrants européens pour l'Ouest.

LA GUERRE EN CHINE.

Nous lisons dans la *Patrie*:

Plusieurs journaux anglais ont parlé d'un échec que les alliés auraient subi en Chine. Voici le fait militaire qui a donné lieu aux bruits répandus à cet égard:

Au nombre des points que les troupes franco-anglaises ont enlevés aux rebelles, se trouve la ville de Kah-Ding, située à environ vingt-deux kilomètres de Shanghaï. Après l'avoir prise, on a cru devoir y laisser une garnison.

Le 23 mai, un corps d'environ 600 hommes, commandé par le général Staveley, reçut l'ordre d'accompagner un convoi de vivres destiné à la garnison de Kah-Ding; il fut surpris à Nexian par une division de l'armée rebelle, forte d'environ 10,000 hommes, qu'il parvint à repousser énergiquement. Mais le lendemain les troupes rebelles revinrent en nombre double. Le général, en présence d'une pareille situation, fit évacuer Kah-Ding et rentra à Shanghaï avec son petit corps de troupes, sans avoir été inquiété.

Le *Moniteur de l'Armée* confirme ainsi les nouvelles que nous avons données au sujet de la Chine:

Une lettre particulière écrite de Shang-haï le 3 juin nous apprend que les renforts demandés dans l'Inde par l'amiral anglais, commençaient à arriver. Ces nouvelles troupes doivent porter les forces anglaises en Chine à environ 10,000 hommes.

En outre, on organise une flotte anglo-chinoise qui sera commandée par un capitaine de vaisseau de la marine britannique. Cette flotte se composera d'une division de canonnières, de 5 corvettes, de 3 frégates anglaises et de 25 bâtiments de guerre de la marine chinoise.

Lorsque ces moyens militaires, joints à ceux qu'on possède déjà seront réunis à Shang-hai, on ira mettre le siège devant Nankin, chef lieu du gouvernement des rebelles et leur principal arsenal. La chute de cette ville sera un acte militaire de la plus haute importance.

La même lettre nous annonce que la ville de Shang-hai allait élever un monument à l'amiral Protet, qui a rendu de si grands services à la cause de l'ordre et de la civilisation en Chine, et dont la mort glorieuse a produit une si vive impression.

Nous apprenons, à l'appui de ces faits, que M. le capitaine de vaisseau Osborne, de la marine royale britannique, nommé commandant de la flotte anglo-chinoise, en organisation à Shang-hai, vient de quitter Londres pour se rendre en Chine par Suez.

Les forces alliées seront réunies à Shang-hai vers la fin du mois d'août prochain, et le siège de Nankin commencera au mois de septembre.

Service funèbre.

Un service funèbre sera célébré, samedi, 30 août, à 7 heures du matin, à la cathédrale St Louis, pour le repos de l'âme de feu LÉONIDE DUPERU, épouse de SALVADOR FRATA. Les amis et connaissances sont priés d'y assister. 27 août.

ON ACHETE
L'OR ET L'ARGENT,
ET AUSSI LES BILLETS
de la Banque des Marchands et du Crescent City,
CHEZ M. BRETTE, 13, rue ST-CHARLES,
—Au Premier—
ON DONNE AUSSI DE L'ARGENT POUR TOUTE ESPÈCE DE BILLETS COUPÉS OU NON.
28 août—3f.

Jambons, Lard pour déjeuner. [illegible] jambons de choix, [illegible] lard fumé, pour déjeuner. E. PIAGGIO, Encoignure Royale et St-Louis.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, *Vendredi soir, 29 août.*

SUCRE — L'approvisionnement est extrêmement faible, et nous n'avons à annoncer aucune vente digne de remarque. Les ventes d'hier ont eu lieu à 9c le fully fair, et 9¼ @ 9½ le prime à choix.

MELASSE—Il en reste très peu. Environ 200 barils de prime ont été vendus à 26 cts le gallon.

FARINE—Le marché est excessivement calme. Il s'est vendu 350 barils à l'encan, à $8 50 @ $8 60 le superfine, et $9 @ $9 50 le baril d'extra à de choix.

MAIS—Il y a eu des transactions à l'encan à 75 @ 77 c. le boisseau.

AVOINE—Les ventes d'aujourd'hui ont eu lieu à 75 @ 85 cts le boisseau.

SON—Les dernières transactions au débarcadère ont eu lieu à $3 10 les 100 livres. En magasin, $4.

FOIN—Les dernières ventes au débarcadère ont eu lieu à $50 @ $52 50 le tonneau. Détail, $60.

BACON—Les épaules et les plats-côtés se détaillent à 8¼ @ 9c, et les jambons passés au sucre à 18 cts la livre.

GRAISSE—La prime en barillet se détaille à 20c la livre.

BŒUF—La mess de choix en demi baril se détaille à $16.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 30 août 1862.

Arrivés dans la semaine, 343 bœufs, 30 cochons, 322 moutons et 58 veaux. Stock vendu, 344 bœufs, 29 cochons, 107 moutons et 43 veaux. Stock à vendre, 77 bœufs et 215 moutons.

Bœufs du Texas, 1ere qualité	....	09 @ 22
" " 2e qualité	....	15 @ 16
" " 3e " par livre, netto	....	08 @ 10
Cochons, par 100 livres gr.	....	15 cts
Veaux, 1re qualité, par tête	....	$20 @ 35
" 2e qualité, par tête	....	$25 @ 30
Vaches à lait, par tête	....	$100 @ 120
Moutons, 1re qualité, par tête	....	$10

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Pas d'expédition à la Douane.

ARRIVÉS HIER.

Barque Hy Darling, Seate, Portland.
Barque Wm H Wall, Custner, New York.
Barque Petrea, ——, Galveston.
Brick Alice Maud, Edgett, New York.
Goelette J S Waring, Smith, New York.
Goelette Deer Island, Pipe, Pensacola.
Goelette Union, Balle, Key West.
Goelette E W Jo[illegible] Johnson, Baltimore.
Goelette Witch Queen, Kelly, Boston.
Goelette Lovett Peacock, Lingo, New York.
Goelette Louisa, de la Côte.

EXPORTATION.

Baltimore—Par la goelette R W Roth—400 barils farine—10 do Porc—[illegible] mais—30 boucauts bacon—27 tierçons jambons—37 barils lard—117 caisses savon—[illegible] de savon à vendre.

Pensacola—Par la goelette Deer Island — 151 colis marchandise à vendre.

Key West—Par la goelette Union—[illegible] boisseaux sel à vendre.

New York—Par la goelette Lovett Peacock—[illegible] colis [illegible] N Curien—[illegible] paquets marchandises à Wright [illegible] do à D Grell & co—6 do do F de Bondio—[illegible] barils à F Montgomery—[illegible] sacs maïs F Goldsmith—6 paquets marchandises C Jambrit—6,9 sacs avoine O Nasch—[illegible] piastres et 38 do Jacob Barker—2173 planches Geo A Fosdick—[illegible] barriques vin Bier—[illegible] bils porc Payne & Kemp—[illegible] bils Sour C Dunbar—[illegible] barils de bœuf à Bennet—[illegible] do Etarhod & co—[illegible] bils porc—[illegible] do jambons, 20 boucauts épaules et 451 sacs maïs à ordre.

Boston—Par la goelette Witch Queen—Marchandises assorties.

Philadelphie—Par la barque Hy Darling — Marchandises assorties.

New York—Par la barque Wm H Wall — Marchandises assorties.

New York—Par la goelette J S Waring—Marchandises assorties.

New York—Par brig Alice Maud—[illegible] barils porc—200 barils farine—[illegible] tierçons jambons—51 barillets lard—[illegible] caisses cidre—[illegible] demi caisses, E M Irene—1,000 barils farine—[illegible] do porc—[illegible] caisses savon—[illegible] demi caisses barils Boudgnes—[illegible] barils farine [illegible]—[illegible] caisses harengs—[illegible] do morue—[illegible] do poisson sec, E A Waters—[illegible] barils farine—[illegible] do lard—[illegible] boucauts bacon—[illegible] colis savon, J Meeta.

ENVOIS DE PRODUITS.

De la Côte—Par la goelette Louisa—[illegible] barils mélasse à C Rohn.

ATTENTION.

MM Hanlon, McLean & Co vendront à l'encan, ce matin, à 9 heures, [illegible] sacs d'avoine de choix, sur la Levée, en face du marché français.

FARINE ! FARINE !

L'attention particulière de MM. les boulangers et autres est appelée à la vente de farine des marques suivantes: 367 barils farine Deer Creek XXL, 50 do Excelsior, 31 do Brandywine, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures précises du matin, au No 58, rue de la Vieille Levée, entre St-Louis et Conti, par R. Gutierrez encanteur.

[illegible] ont un auteur appelé l'attention des acheteurs sur la vente à l'encan de farine, riz, vins, cigares de la Havane, &c, qui a lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, au magasin d'encan, rue des Magasins No 54. Pour les détails voir l'annonce.

M. E T Montgomery, encanteur, vendra, aujourd'hui—A 10 heures précises, Dist. [illegible] la Levée—Farine—A 10 heures et demie, en face de la Place Jackson, sur la goelette Island Belle, farine—A 11 heures, au magasin d'encan, rue du Camp, No 27, meubles, &c. Voir aux annonces.

SOUS PRESSE,

Pour paraître demain, dimanche, 31 août.

Le Mexique et ses Richesses,

Par M. T. THEARD, contenant sur l'agriculture, les mines, les voies de communication et la population du Mexique tous les renseignements qui peuvent intéresser les personnes qui se proposent d'émigrer dans ce pays. Prix: [illegible]

S'adresser à l'imprimerie du COMMISSAIRE, rue Conde, No 196 près de la rue Ste Anne. 30 août—4

DEMANDE DE

BILLETS

de la Banque des Marchands et de Billets de la BANQUE DU CRESCENT CITY.

On achète les billets de la Banque des Marchands et de la Banque du Crescent City, dans la Rue du Camp, No 11. 30 août—2

ACHAT DE BILLETS

N'AYANT PAS COURS.

Tous les billets de personnes responsables sont achetés dans la Rue du Camp No 11. 30 août—2

Quartier Général du Département du Golfe. Nlle Orléans, 27 août 1862.

—ORDRE GÉNÉRAL No 65—

Les commandants de brigades de ce département dresseront la liste de leurs corps respectifs pour la paie le dernier jour du mois.

Par ordre du Major Général BUTLER. R. S. DAVIS, capt. et A. A. A. G. 30 août—1

Quartier Général du Département du Golfe.

Nouvelle-Orléans, 28 août 1862.

ORDRE SPECIAL No 326.

Il a été prouvé au commandant général que MARCELIN RICARD, ancien soldat de la police en 1862, sous Jackson, a pris rendu ses armes d'après l'ordre général No 60, et a été condamné par la Cour du Prévôt à un emprisonnement de trente jours, en conséquence, [illegible]

Connaissant l'amour qu'un vieux soldat a pour ses armes, et croyant qu'il puise quelque chose à ce sentiment d'affection, la sentence est remise.

Par ordre du Maj-Gen. BUTLER. W. H. WIEGEL, 1er lieut et A. A. G. 30 août—3

Quartier-Général du Département du Golfe.

Nlle Orléans, 28 août 1862.

ORDRE SPECIAL No 327.

Les divers officiers autorisés à administrer le serment d'allégeance dans ce département feront immédiatement à ce quartier-général un retour complet des noms de tous les citoyens et étrangers qui ont prêté aux Etats Unis le serment d'allégeance.

Par ordre du Major Général BUTLER. Wm. H. WIEGEL, 1er Lieut. et A. A. A. Gen. 30 août—3

Quartier général de la 3me Brigade.

Département du Golfe. Nlle Orléans, 25 août 1862.

Ordre général No 4.

CONFORMEMENT à l'ordre spécial No 1, département de l'Exécutif, Etat de la Louisiane, 20 août 1862.

Les perquisitions domiciliaires pour armes cachées sont strictement interdites, à moins d'ordre écrit de l'autorité, émanant, savoir

Du major général commandant
de Gouverneur militaire,
de Maréchal-Prévôt.
ou de ce quartier-général.

Par ordre du colonel remplissant les fonctions de brigadier-général. H. W. BIRGE, commandant la 3e brigade. W. M. GROSVENOR, A. A. A. G. 3 août—3

Change.

CHANGE sur France, en petites sommes, à vendre par OSCAR BERCIER & CO., No 17, rue St Louis. 12 août—

ARRIVÉ RÉCEMMENT:

Huile de charbon, Lampes et Cheminées, FERBLANTERIE.

UN assortiment complet pour bains d'enfants et bains de pieds.—Nécessaires.—Vases pour remplir les lampes.—Chaudières.—Cafetières, &c. &c. A vendre, à bon marché, par CHARLES LOEFFLER, Rue de Chartres, No 126. 30 août

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.

29 août 1862.

La ville de la Nlle-Orléans ayant rappelé ses billets coupés, ils cesseront d'être reçus au bureau de cette compagnie à partir du 1er septembre. N. O. T. TISDALE, Trésorier. 30 août—7f

A VENDRE.

GROCERIES. A vendre une grocerie située à l'encoignure des rues St Louis et Marais; une maison située dans la rue Julia, entre Baronne et Philippa; six terrains situés dans le Troisième District. Pour plus de détails, s'adresser à la susdite grocerie. 31 août—6f

INSTITUT ST-CHARLES,

Rue de la Douane, *Entre Bourgogne et Remparts No 181.*

MME MACÉ informe respectueusement les parents de ses élèves, et les familles qui désireraient lui confier leurs enfants, qu'elle a transféré, provisoirement, son institution de Greenville à la Nouvelle-Orléans, rue Douane, entre Bourgogne et Remparts No 181. Les classes recommenceront lundi, 1er septembre. 30 août

M. GEORGE H. GORDON, professeur de grec, de latin, de mathématiques et de littérature anglaise, recevra ses élèves LUNDI, 1er septembre, à 9 heures, dans la rue des Champs-Elysées, No. 177. Prix—$5, $7 50 et $10, suivant les branches. 30 août—6f

EN débarquement de la goelette Lowell Peacock, arrivée de New-York: 50 paniers CHAMPAGNE Piper Heidsieck, grande et demi bouteilles. 2 tonneaux FROMAGES Gruyère. A vendre par J. N. CURIEN, 20, rue Toulouse. 28 août—3f

CHAMPAGNE.

40 CAISSES 12 bouteilles, Grand Sillery de l'excellente marque ŒIL DE PERDRIX, à vendre par OSCAR BERCIER & Co. No 17, rue St-Louis. 31 juil

Groceries! Groceries!

BEURRE, graisse, café Rio, Java et Havane. Chandelles de toutes qualités, huile d'olives, saucisses assorties. A vendre par E. PIAGGIO, Encoignure Royale et St-Louis. 2 août

A VENDRE.

60 BARILS MAQUEREAUX No 3, très fins, à vendre, en lots au gré des acheteurs, par WARNEKEN & CO. Rue de l'Union, No 41. 28 août—6f

EN débarquement du navire Tarasa—100 caisses huile d'olive fraîche Moulin-à-vent, 50 do do do do Bêtes Bordeaux, A vendre par HENRY VALETON & CO., 28, 30 & 31, rue Bienville. 30 août—

Salle de la société de Bienfaisance des Jeunes Gens.

Aux officiers et aux membres de la Société.

VOUS êtes priés d'assister à la réunion régulière mensuelle qui aura lieu LUNDI SOIR, 1er septembre, à huit heures, dans la salle de la Loge de l'Etoile Polaire, rue St-Louis, No 12, entre les rues Chartres et Royale. Par ordre du Vice-Président. J. DUBALEN, secrétaire. 29 août—3f

Société Française

de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

AVIS.

CONFORMEMENT à l'article 19 de la Constitution la 3e *Assemblée Générale trimestrielle de l'année* aura lieu à l'Asile de la rue Ste Anne DIMANCHE prochain 31 du courant, à 5 heures précises du soir. Les membres n'ayant pas encore signé les statuts, et règlements de la Société, sont spécialement invités à être ponctuels afin de remplir cette formalité. Par ordre du président. Le Secrétaire, HENRY NEY. 27 août—4f

MESS PORC, SAVON, CHANDELLES. A vendre par S. HEASE, 3, rue Tchoupitoulas. 29 août—1m

Une magnifique table pour le débit du Café.

A VENDRE, à l'encoignure des rues Villeré et Orléans—avec tous les accessoires, tels que deux belles cafetières en cuivre, tasses et soucoupes, cuillers, couteaux, &c, &c. Conditions, comptant sur les lieux. A vendre, LUNDI, à 5 heures P M. 29 août—3f

ON demande de suite un JEUNE HOMME de 18 ans, Allemand ou Français, pour servir la barre. S'adresser à l'Abeille, coin Bourbon et Toulouse. 29 août—

DEMANDE DE CUISINIERE

ON demande une cuisinière blanche rue de l'Esplanade No 61. 29 août—

Saindoux! Saindoux!

DEUX CENTS kegs saindoux choix, à vendre par OSCAR BERCIER & CO. 77, rue Tchoupitoulas. 28 août

Porc! Porc!

CINQ-CENTS barils porc au saumure, mess, à vendre par OSCAR BERCIER & CO. 77, rue Tchoupitoulas. 28 août

AUX NATIVE GUARDS

Et à mes compatriotes en général.

ATTENTION!

ENROLEMENT volontaire pour service actif des Etats-Unis, $38 en avance, équipement et armement gratis, plus ration pour la famille. Paie par mois $13. S'adresser rue Villeré, entre Orléans et Ste Anne. RODOLPHE GARDERE. A. H. STAFFORD, Député Maréchal Prévôt. Par ordre de 30 août—4f

AUX NATIVE GUARDS

Et à mes autres concitoyens en général

ATTENTION!

VENEZ vous ranger sous le drapeau libéral de l'Union. $100 ou 160 acres de terre après la guerre, $38 en avance, équipements et armements gratis, paie $13 par mois, plus, ration pour la famille. Bureau de recrutement, à l'encoignure des rues Esplanade et Amour. A. BERTONNEAU, Officier recruteur. Par ordre du colonel S. H. STAFFORD, Député maréchal prévôt. 29 août—4f

AUX NATIVE GUARDS

Et à mes compatriotes en général

ATTENTION

ENROLEMENT VOLONTAIRE pour services actifs des Etats-Unis, $38 en avance. Equipement et armement gratis, plus ration pour la famille. Paie par mois $13. S'adresser rue Toulouse, encoignure Claiborne. PIERRE AMEDE GARDERE. Par ordre de A. H. STAFFORD, Député Maréchal Prévôt. 29 août—4f

AUX NATIVE GUARDS

Et à mes compatriotes en général.

ATTENTION!

ENROLEMENT VOLONTAIRE pour le service actif des Etats Unis, $38 en avance. Equipement et armement gratis, plus ration pour la famille, paie par mois, $13. S'adresser rue Bienville No 13c entre Dauphine et Bourgogne. MEDARD PORÉE.

AUX NATIVE GUARDS

Et à mes compatriotes en général.

ATTENTION!

ENROLEMENT VOLONTAIRE pour le service actif des Etats Unis, $38 en avance. Equipement et armement gratis, plus ration pour la famille, paie par mois, $13. S'adresser rue Royale, No 54, près la rue Conti. ALPHONSE FLEURY fils. Par ordre de A. H. STAFFORD, Député maréchal-prévôt. 29 août—

Le Dr Brandreth au Public.

Aux Editeurs de l'Abeille de la Nlle-Orléans.

Messieurs—Comme on a dit qu'on présentait les nouvelles Pilules Brandreth je semble répondre les véritables Pilules Brandreth qui sont entre les mains des marchands, je crois devoir au public et à moi-même de déclarer que je suis obligé d'adopter une autre forme pour votre protection, car je viens de découvrir une contrefaçon dangereuse dont l'extérieur ressemble tellement à celle des véritables Pilules de Brandreth qu'elle trompe les experts.

Ces contrefaçons ont été fabriquées dans le voisinage de Carbondale, en Pennsylvanie. Leur principe actif est [illegible] et est actuellement en prison. Il n'y a en avoir vendu une grande quantité. Dans le but de protéger le santé publique et la réputation des Pilules Brandreth, j'ai été obligé d'adopter une nouvelle forme dont la marque distinctive est l'enveloppe à lettres rouges.

Le public ne doit donc acheter les Pilules que de marchands connus et honnêtes qui achètent les nouvelles pour être sûr d'avoir les véritables Pilules de Brandreth.

Votre obéissant serviteur, B. BRANDRETH. 28 août—

Préservez-vous les nouvelles.

PRESERVATIF DE LA MORT SUBITE.

Chaque du corps les agents qui, si on leur permet d'y entrer à cette époque de l'année, sont un danger pour l'existence elle-même.

LES RHUMES, LES ETOURDISSEMENTS
LES AFFECTIONS BILLIEUSES
LES RHUMATISMES, LA GOUTTE
LA PETITE VEROLE
ET TOUTES LES FIEVRES CEDENT PROMPTEMENT

AUX

PILULES BRANDRETH,

dont on doit prendre en doses suffisantes pour chasser toutes les impuretés de l'estomac et des boyaux.

Ce que de douleurs on prévient par un ayant recours, promptement et sans crainte, au commencement de la maladie.

Les pilules de Brandreth ne renferment pas de minéraux, la composition en est purement végétale; elles ne peuvent faire aucun mal au malade, quel que soit son sexe et son âge. Elles agissent doucement sur les humeurs et purifient le sang.

Remarquez que la bande autour des nouvelles pilules est remplie par les mots:

PILULES DE BENJAMIN BRANDRETH
PILULES DE BENJAMIN BRANDRETH

imprimé à l'encre rouge. Les Pilules qui n'auront pas cette bande ne seront pas authentiques.

Bureau principal, 294 rue du Canal, New York. O. G. BENNET, Agent, 72 rue du Camp Nouvelle-Orléans. A vendre par tous les droguistes respectables. 26 août—

AUX PHARMACIENS.

REÇU TOUT RÉCEMMENT QUELQUES GROSSES DES

Célèbres Pilules Végétables,

DU DR. BRANDRETH,

SOUS UNE NOUVELLE FORME.

A vendre par O. G. BENNET, Agent. 26 août Rue du Camp, No 72.

HARNAIS! HARNAIS!!

REÇU TOUT RÉCEMMENT ET A VENDRE, Un lot de très beaux HARNAIS, SIMPLES ET DOUBLES POUR VOITURES, ROCKAWAY et WAGGONS. O. G. BENNET, Rue du Camp, No 72. 26 août

TABAC! TABAC!!

A vendre en petit lots de TABAC A FUMER, De la Virginie, (Fontanella) très fin, Dans la rue du Camp, No 72. O. G. BENNET. 26 août

Vin de Bourgogne.

CINQUANTE caisses, bonne qualité, à vendre par OSCAR BERCIER & Co, 17, rue St Louis. 28 août.

Vins en Caisses.

CINQ-CENTS caisses, bon ordinaire, à vendre par OSCAR BERCIER & Co, 17, rue St-Louis. 28 août.

Vins en Barriques.

CENT barriques bon vin de famille, à vendre par OSCAR BERCIER & Co, 17, rue St-Louis. 28 août.

Bouchons! Bouchons!

UN bon assortiment, à vendre par OSCAR BERCIER & Co, 17, rue St-Louis. 28 août.

Liqueurs Extra-Superfines.

CINQUANTE caisses, Marie Brizard & Roger, à vendre par OSCAR BERCIER & Co, 17, rue St-Louis. 28 août.

Eaux-de-Vie.

CENT futailles de cognac, bonnes marques, à vendre par OSCAR BERCIER & Co, 17, rue St-Louis. 28 août.

Eaux-de-Vie de la Rochelle.

VINGT quarts, 10 huitièmes, à vendre par OSCAR BERCIER & Co, 17, rue St-Louis. 28 août.

A vendre pour cause de départ.

IL sera vendu lundi 1er septembre, à midi, précis, un CAFÉ encoignure Madison et Levée. 29 août—3

Farine! Farine!!

De la FARINE de Baltimore de première qualité pour familles, en lots, au gré des acheteurs, sera vendue par GUNTHER, RODEWALD & CO, 62, Poydras, au premier. 28 août—12f

Avis au public.

LE soussigné prévient les marchands de la ville et les entrepreneurs de batisses, que son magasin de quincaillerie au coin des rues Français et Victoire, est positivement en liquidation. Désirant clore ses affaires d'ici au 1er janvier 1864, il serait néanmoins prêt à traiter avec un acquéreur à qui il ferait des conditions libérales. Il lui céderait son fonds au prix coûtant dans le passé et le présent. Le soussigné prie les personnes qui lui doivent, de venir régler sans délai avec lui, et celles à qui il doit de lui apporter leurs comptes immédiatement. J. ANTHOINE. 28 août—1 à—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. De VALINCOUR prévient ses clients et le public en général qu'il a transporté son office rue Ste-Anne No 145, entre Bourgogne et Remparts. 7 août—1m

VENTES A L'ENCAN.

VENTES PAR HANLON, McLEAN & CO. J. T. HANLON, Encanteur.

IL sera vendu, SAMEDI, 30 août, à 10 heures et demie du matin, à leur magasin d'encan, rue des Magasins, No 19, encoignure de la rue Commune: 250 barils farine, 100 sacs gros sel, 75 barils pain Pilote, 8 barils bœuf, 75 sacs Cow peas, 1 caisse indigo, 1 grand coffre-fort, 50 tierçons jambons de Boston, qualité supérieure, 50 paniers anisette supérieure.

—EGALEMENT—

Vins, eaux-de-vie, cerises à l'eau-de-vie, amidon, cidre champagne, amer Hostetter, Schnapps, morue en caisses, cigares, quinine, vin muscat très fin et très vieux, vin supérieur de vieux vins, de vieilles liqueurs et une variété d'autres articles.

—Le bateau à vapeur SOUTHERNER, à midi. Conditions à la vente.

VENTES PAR HANLON, McLEAN & Co. J. T. HANLON, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, samedi, 30 août, à 9 heures du matin, sur la Levée, au poteau No 22, en face du marché français. 900 sacs avoine de choix—En débarquement du navire E. Kidder. 30 août

Farine. Farine.

Vente sans réserve pour compte de qui il appartiendra.

PAR R. GUTIERREZ, encanteur.

SAMEDI, 30 août 1862 à 10 heures A. M. il sera vendu à l'encan au magasin No 58 rue de la Vieille Levée, sans réserve, pour compte de qui il appartiendra, 367 barils farine, Deer Creek XXL, 50 do Excelsior, 31 demi barils farine, Brandywine. Conditions—Comptant, en billets de la ville ou billets de banque courants. 30 août

R. SCOTT, encanteur, 54, rue Magasins, encoignure Natchez.

AUJOURD'HUI samedi, 30 août, à 10 heures: 6 barriques vin blanc, 40 barriques Ale d'Ecosse; 10 tierçons riz de la Caroline; 100 caisses fromage; huile d'olive; amidon; fromage; vin de Porto, blackberry brandy; baquets, paniers, saumon, morue, [illegible] de chiffre, épaules fumées, bœuf, cul de vin, whisky; savons, sucre, vermouth, &c. Egalement—50 barils farine de St Louis, extra, 16,000 cigares de la Havane. 30 août

Farine et maïs à l'encan aujourd'hui,

PAR M. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, samedi, 30 du courant, à 10 heures, sur la Levée, poteau 21, 2e District, en débarquement de la goelette Edw Kidder: 100 barils farine, bonnes marques, 150 sacs maïs, plus ou moins en bon état. Vente positive—Conditions comptant. 30 août

Farine à l'encan aujourd'hui.

PAR M. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui samedi, 30 du courant, à 10 heures et demie, sur la Levée, en face de la Place Jackson, en débarquement de la goelette Island Belle, 175 barils farine des meilleures marques et en bon état. Conditions, comptant. 30 août

Vacherie! Vacherie!

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu SAMEDI, 30 août 1862, à 11 heures du matin, sur le chemin de Gentilly, en face de la Course de l'Union, sur les lieux, l'ancienne vacherie Lacase: 30 Belles Vaches laitières, 1 Taureau, 4 Veaux, 2 Charrettes à lait, 3 Chevaux, 1 Charrette à provision. Conditions—Jusqu'à $100 comptant, au-dessus de $100, 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 27 août.

Meubles. Meubles.

POUR CAUSE DE DEPART.

PAR R. GUTIERREZ, encanteur.

LUNDI prochain, 1er septembre, à 10½ heures du matin, il sera vendu sans réserve, sur les lieux, rue Casacalvo, entre Enghein et Port, 3me District—Un lot de meubles en acajou et noyé. Aussi, vaisselle, ustensiles de cuisine, linge de corps et de ménage, &c., &c. 28 août

Vaches! Vaches!

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

IL sera vendu, lundi 1er septembre 1862, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Grands Hommes et Pologne: 22 belles vaches laitières, 3 chevaux, 2 charrettes à lait, 1 grande chaudière. La clientèle et les ustensiles de la vacherie. Conditions—Jusqu'à $100 comptant, de $100 à $300 à 3 mois; au dessus de $300, 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 27 août

Succession de Mme Jules Le Blanc.

PAR J. COMMUNY, Exécuteur.

IL sera vendu à l'encan, jeudi 4 septembre, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 13 juin 1862, les propriétés ci-dessus décrites, situées dans le Troisième District de cette ville, en deux sections, savoir:

UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Marais, Tremé et Kerlerec. Le dit terrain a trente pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur [illegible] pieds de profondeur, par [illegible] pieds et [illegible] lignes de profondeur du côté [illegible] pieds 10 pouces [illegible] lignes de face du côté et trente trois pieds de profondeur.

Ensemble toutes les améliorations qui se trouvent sur ledit terrain, consistant en maison à deux étages, cheminées et dépendances. Le premier étage est bâti en briques et l'étage supérieur en bois. Il y a des bâtiments de plus dans le même terrain.

RACHEL, négresse, âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet.

BEN, nègre, âgé de 24 ans, bon sujet.

Termes et conditions—Pour le terrain, un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété, portant 8 pour cent d'intérêt, et de date à l'échéance, et les acheteurs payeront tous les frais. [illegible] en cas de non paiement à l'échéance. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur. Pour les esclaves, comptant. 2 août—4, 16, 23, 31, 4

LOUISIANA ACADEMY,

Institution dirigée par M. A. Ferrier,

LE Louisiana Academy est actuellement transférée dans les bâtiments anciennement occupés par les écoles publiques, rue Hôpital No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

Des cadets appartements destinés particulièrement aux élèves pensionnaires sont préparés avec tout le confort désirable.

L'externat demeure établi aux mêmes conditions que précédemment. Les prix varient de $5 à $8, selon la force des élèves.

Deux professeurs d'anglais et de mathématiques sont attachés à l'établissement.

M. G. Gessler reste chargé des cours de latin, de grec et d'allemand.

M. Ferrier conserve la direction des classes françaises.

Les personnes qui désirent des prospectus pourront s'adresser à l'institution, rue Hôpital No 134, entre Dauphine et Bourbon. 28 août—6f

ECOLE PRATIQUE

137..........Rue Dumaine..........137

PLUS un temps maintenant dans ces difficiles moins. Il faut regarder l'éducation des enfants. Il faut les préparer à faire face aux difficultés qui les attendent par une instruction solide et surtout sensée, telle que nous la donnons.

Les cours comprennent—L'anglais et le français, le calcul et la comptabilité, la géométrie et le dessin linéaire, la chimie, la physique et la mécanique, l'histoire naturelle—la géographie et l'histoire, enfin les principes des notions sociales.

CLASSES DU JOUR — de 9 à 3 heures et de 4½ à 6 heures pour les enfants et les jeunes gens.

CLASSES DU SOIR — pour les grandes personnes de 7 heures à 9 heures.

PRIX PAYABLE D'AVANCE—Elèves du jour de $3 à $5—Elèves du soir $5. Pensionnaires de $15 à $25, blanchissage compris. Le Directeur, CH. CAROS. 27 août—3f

F. A. MADER,

Professeur de Langues Modernes et de Mathématiques,

SE dévouant entièrement à l'enseignement privé, offre ses services aux chefs de famille et d'institutions particulières. Pour conditions, s'adresser au No 381, rue Bagatelle (continuation de la rue Bourbon), entre Grands Hommes et Craps.

REFERENCES—MM. S. B. De La Barre, E. F. Mioton, E. J. Gueringer, E. Nodal, Dr. Castrelle, F. Mader, J. W. Mader, O. De Armas, J. J. Wilkes. 27 août—30f

INSTITUTION COLLEGIALE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS,

Fondée en 1844 et incorporée en 1853,

DIRIGÉE PAR MME ED. LOCQUET,

Rue du Camp, 280, entre Calliope et Poeyfarre.

LA réouverture des classes de cette institution pour les cours d'hiver aura lieu le 1er septembre prochain.

Le nombre des élèves augmentant chaque jour la Directrice a transféré son établissement dans le vaste et beau local connu sous le nom de Dubun Veranda, occupé précédemment par l'institution de Mme Dimitry.

Les classes et dortoirs parfaitement aérés sont distribués et meublés en vue du confort et de l'hygiène.

Les diverses branches d'instruction ainsi que les arts d'agrément sont confiés, comme par le passé, aux soins des meilleurs professeurs.

Pour plus ample information s'adresser à l'établissement où des prospectus seront délivrés.

N. B.—Il sera répondu immédiatement aux demandes faites par lettres. 28 août—1m

INSTITUTION

C. BOYER ET LEPRAITRE

Rue Conti 133, entre Dauphine et Bourgogne.

Ouverture des classes le 1er LUNDI de septembre 1862. 27 août—1m

ACADEMIE DE JEFFERSON.

No 43, rue Bourbon.

DIRIGÉE PAR G. J. LORD.

CET établissement sera fermé jusqu'à la fin du présent mois. Les classes recommenceront LUNDI, le 1er septembre. 28 août—6f

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

375......RUE DAUPHINE......375.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, les classes les principales braires. 31 août—1m—40

Institution pour les jeunes gens.

UNE Institution sera ouverte le premier lundi de septembre, à l'encoignure des rues Remparts et Bienville, pour l'instruction des jeunes gens dans toutes les branches d'une éducation libérale et pratique.

Les différents départements seront sous la direction des professeurs expérimentés dont les noms suivent:

Chs Lavender, ci-devant directeur du Collège de la rue St André,
Geo Robinson, " professeur du Collège Jefferson à St Jacques.
H. des Bordes, " principal de l'école Supérieure des garçons, 3e district.

Pour les conditions, s'adresser à l'institution, de 10 heures à midi.

—Références—

Dr D. D. Holliday, Geo. Jonas
W. C. Cammack, banque des Citoyens,
F. Labarre, Dr P. Lafon
A. & P. Cagnolatti, Dr H. Duret,
G Sabatier, W. B. Schmidt
Lamotoniere, J. Gasquet[illegible]
Dr C. Delery. 31 août—30

Liquidation.

LE soussigné désirant s'absenter et clore ses affaires d'importation de vins et eau-de-vie, vendra à des prix réduits, son stock de vins de Bordeaux et de Bourgogne et eau-de-vie de Cognac, consistant en:

80 barriques vin rouge supérieur des crûs suivants: Haut Talence, Château Bernone, Cantenac, Beyrac, Canon, Pauillac et Margaux, Médoc 1er crû.

15 demi barriques vin blanc Haut Sauternes. 160 caisses vin blanc Haut Sauternes.

1000 caisses vin rouge, pour table et dessert, des crûs de Léoville Médoc, Château Bernone, Margaux, Larose, Château Lanessan, Château Léoville et Château Lafitte.

150 caisses Bourgogne de la maison J. Lecousseur & Cie (de Nuits) des crûs de Beaune Volnay, Pommard, St George, Romanée, Nuits, Richebourg et Vougeot.

20 caisses vin blanc Chablis.

30 paniers champagne Etoile Rouge.

75 futailles eau-de-vie, celebrated Brandy-Wine, Croix et Castillon jeune 1858.

A. CARRIERE. 2 août—1m 27, Vieille Levée entre Douane et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Farine à l'encan.

PAR M. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 30 du courant, à 11 heures dans le magasin No 6, rue de la Vieille Levée, 250 barils farine de marques favorites. Conditions à la vente. 29 août

VENTE SANS RESERVE.

Bottes, souliers et brodequins, linge fait et marchandises sèches.

PAR F. ROGER & CO. C. SABORY, encanteur.

SAMEDI, 30 août, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—30 caisses et lots bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfants.

—AUSSI—

100 lots de linge fait assorti.

—ET—

Un assortiment marchandises sèches. Conditions à la vente. 29 août

Papier français à tapisser.

PAR R. GUTIERREZ, encanteur.

SAMEDI, 30 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, sans réserve, au coin des rues Chartres et St-Louis—1,600 rouleaux de PAPIER français à tapisser—Aussi, BORDURES colorées et autres, &c., &c. 28 août—

Divers! Divers!!

PAR R. B. SYKES.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No 58—Café, savon, huile Kerosene, amidon, tabac, cigares, cidre, eau-de-vie, cognac, encre, absinthe, cire, sucre blanc, sel de Liverpool, maquereaux, sucre en sirop, &c. 30 août

Saumons, maquereaux, &c.

PAR R. B. SYKES.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, dans la rue des Magasins, No 58—22½ et quart barils maquereaux No 1, 44 barillets, do, 5 barillets saumon No 1. Conditions à la vente. 30 août

Le bateau à vapeur "Southerner" à l'encan, Pour le compte de qui il appartiendra,

PAR HANLON, McLEAN & CO. J. HANLON, Encanteur.

Il sera vendu, SAMEDI, 30 du courant, à midi, à leur magasin d'encan, rue des Magasins, No 19 encoignure Commune: Les débris du bateau à vapeur SOUTHERNER, tel qu'il est, dans le fleuve Mississippi, à l'habitation de M. T. S. Bourgeois, à environ 85 milles au-dessus de la Nlle-Orléans. Conditions—Comptant sur les lieux. 29 août

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

Bureau No 21, passage de la Bourse.

IL sera vendu à l'encan à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, samedi 30 août 1862 à midi,

NEUF LOTS DE TERRE situés au faubourg Clouet, de cette ville, bornés par les rues Bons Enfants, Good Children, Louisa et Amour, et mesurant deux cent cinquante cinq pieds neuf pouces de face à la rue des Bons-Enfants, sur cent quarante pieds de profondeur sur la rue Clouet. Ensemble avec les propriétés et améliorations qui se trouvent dessus. Le plan sera exposé à la Bourse des Marchands et des Encanteurs.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, avec un pour cent d'intérêt, et huit pour cent en cas de non paiement à l'échéance. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au vendeur. 30 août

VENTE POUR CAUSE DE DEPART

PAR E. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu mardi 2 septembre 1862, à 11 heures du matin, No 288, rue St-Philippe, entre Johnson et Galvez—Un lot de meubles consistant en, lits, armoires, toilettes, tables, sièges, chaises, vaisselle, verrerie, batterie de cuisine, &c. &c. Conditions—Comptant.

POUR LE HAVRE.

Le navire W. H. WHARTON partira pour le Havre sous peu. [illegible] s'adresser à THIELE SEILER & CO, 30, rue [illegible]. 27 août—3f

POUR LA HAVANE.

La goelette JALOUSE, capitaine T. H. Wilson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LLAMBIAS & DOCKTER, Rue Vieille Levée, No [illegible]. 28 août—6f

POUR LA COTE D'EN HAS.

Le bateau à vapeur EMPIRE PARISH partira pour la côte du mois, partira tous les dimanches et jeudis, [illegible] à la demande. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à D. de GOICOURIA, 39, Poydras.

POUR LA HAVANE.

La goelette MANHATTAN, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, partira, sous peu. Elle a de bonnes commodités pour les passagers de chambre et prendra quelques passagers d'entrepont. Pour fret ou passage, s'adresser à AVENDANO BROS, agents, rue de la Commune, No 16. 30 août—6f

POUR LA COTE.

Le bateau à vapeur TIME & TIDE, capitaine Taylor, pour la Côte, au dessous de la ville, partira tous les jours au [illegible].

Bureau du Board des Assesseurs de la ville.

Salle No 15, Hôtel de Ville, 13 août 1862.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

LE Board d'Assesseurs de la ville de la Nlle-Orléans ayant achevé les tableaux d'estimation de l'année 1862 et les copies de ces tableaux ayant été rendus conformément à la loi, on peut les examiner au bureau du dit Board, salle No 15 de l'Hôtel de ville. Les habitants et les propriétaires de la ville trouveront des formulaires, de 10 heures à 2 heures P. M. [illegible] et des jours, excepté les dimanches, pendant TRENTE JOURS, à partir du 15 courant.

Le Board d'Assesseurs doit se réunir au mois de septembre à [illegible] de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. [illegible] tous les jours, de 10 heures [illegible] pour entendre et examiner toutes les demandes de quiconque en ordre.

JOHN H. FROBUS, Secrétaire du Board d'Assesseurs. 14 août—

VOILURE A VENDRE.

A vendre deux voilures presque pour brick, ainsi que entièrement neuves et [illegible]. S'adresser à MM. BELLOCQ, NOBLOM & CO, 20 rue Gravier. 28 août—6f

Emmagasinage

Dans les entrepôts à l'épreuve du feu, Nos 67, 69 et 71, rue Tchoupitoulas. S'adresser à E. J. HART & Co. 29 août

RHUM ET ALCOOL.

RAFINERIE de la Louisiane. Constamment [illegible] dans en quantité à la convenance des acheteurs. LAUVE & LECLANC, 17 et [illegible] rue [illegible]. 11 fev—

AVIS.

LES propriétaires d'animaux dans le City Park, sont avertis de venir les y prendre d'ici au 31 août, sans quoi ces animaux seront envoyés au dépôt du District. P. McARNAN, Gardien du City Park. 18 août—1m

DEMANDE D'OR.

ON demande $3,600 en or, pour des billets de la Banque des Citoyens. S'adresser dans la rue Tchoupitoulas, No 126. 29 août—6f

Café! Café!!

CAFÉ—36 sacs café de la Havane et de Laguayra, qualité supérieure. A vendre par OSCAR BERCIER & Co, Rue Tchoupitoulas, No 77. 27 août—

CIGARES DE LA HAVANE,

548.300 Cigares de la Havane.

REÇUS par le steamship "Cardenas" comprenant un assortiment de: Vegueros, Media Regalia, Media Regalia [illegible], Trabucos, Londres, Cameros, Brevas, Conchas Regias Londres, Cañones Rayados et Regalia Britanica, des marques de Larrañaga, La Gloria, Aviesina, [illegible] et Ricinio de Nervion. Aussi—2500 [illegible], en magasin et à vendre par E. TROISGROS, No 19, rue de la Douane, 5 août—30f entre Chartres et Vieille Levée

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit, destiné à économiser le café, obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont fréquemment vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom. Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & BREDA, No 304, Vieille Levée. LIENHARD & NORMAN, 5, rue Tremé, juillet—1m entre Toulouse et St-Louis.

LA MAISON

J. SENAC & Co

Vient d'ouvrir une nouvelle maison de banque, comptoirs comme par le passé à les dernière à raison de 15 sous la verge. Aussi: offre à vendre un assortiment de Jamonaral, à des prix très modérés. J. SENAC & Co., No 12, rue Ste Anne, maison Pontalba. 12 août—15

F. GONTHIER,

Successeur de John & Ed. Decourandé, Marchand tailleur, Rue St Charles, encoignure Commune.

Papier à Cigarettes et Cigares

VENANT d'être reçu, un lot de bon papier à cigarettes, à bas prix. AUSSI—50,000 cigares de la Havane, reçus par goelette "Philomene" et à vendre par BONNIO & BROTHER, 34, rue Gravier. 13 août—30f

A VENDRE.

DEUX CENTS TRENTE CINQ MULETS No 1; Six mulets aveugles, très forts et travaillant bien; une grande quantité de vieux omnibus et remorques; et un bon des [illegible] de harnais de seconde main. [illegible] les au gré des acheteurs et à des conditions avantageuses. S'adresser aux écuries, rue Tchoupitoulas, Jefferson City, en dessus de Stock Landing, de 6 heures du matin à 6 heures du soir. HART & WINTZ, propriétaires. 5 août—1m

Vins à vendre.

UN assortiment général de VINS FRANÇAIS, Champagne, vins de Bourgogne, Vins de Bordeaux et Eau-de-vie. A vendre par F. F. DAME, No 6, Vieille Levée. 28 août—6

SAUCISSONS.

EN débarquement du steamship Matanzas—7 caisses saucissons, qualité supérieure. A vendre par J. & F. TARDOS, 43 Vieille Levée. 21 août—

GLOBE MILLS "Moulins Globe"

Cet établissement a été transporté Dans la rue Vieille Levée, No 366, Entre les rues St-Philippe et Ursulines, En face du marché aux légumes. Etant encore en pleine activité. 30juil

Légumes conservés.

DEUX CENTS boîtes légumes conservés, petits pois, de la marque renommée de Chollet & Co Paris. A vendre par E. PIAGGIO, Encoignure Royale et St-Louis. 3 août

Demande de bucherons.

ON DEMANDE quinze ou vingt hommes pour couper environ mille cordes de bois pour la [illegible] dans la cyprière de l'habitation du Mare Lowe, branche, paroisse St-Charles, à 31 milles au-dessus de la Nlle-Orléans. Ils devront tous se rendre sur la [illegible]. S'adresser rue Royale, No [illegible]. 28 août—12f